

6.

Marchés de valeurs et des instruments dérivés

- 6.1 Avis et communiqués
 - 6.2 Réglementation et instructions générales
 - 6.3 Autres consultations
 - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
 - 6.5 Interdictions
 - 6.6 Placements
 - 6.7 Agréments, autorisations et opérations sur dérivés de gré à gré
 - 6.8 Offres publiques
 - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
 - 6.10 Autres décisions
 - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS**Avis de publication****Avis des ACVM : *Décision générale coordonnée 96-932 relative aux dispenses temporaires de certaines obligations de déclaration de données sur les dérivés***

Veillez prendre note que la décision 2024-PDG-0051 est publiée à la section 6.10 du présent bulletin.

(Texte de l'avis publié ci-dessous)

Avis de publication**Avis multilatéral 58-317 du personnel des ACVM : *Examen sur la représentation féminine aux postes d'administrateurs et de membres de la haute direction - Rapport de la 10e année***

(Texte de l'avis publié ci-dessous)

Canadian Securities
AdministratorsAutorités canadiennes
en valeurs mobilières

Avis des ACVM

Décision générale coordonnée 96-932 relative aux dispenses temporaires de certaines obligations de déclaration de données sur les dérivés

Le 31 octobre 2024

Introduction

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les **ACVM**) publient des dispenses, harmonisées sur le fond, quant à certaines obligations de déclaration de données sur les dérivés imposées en vertu de la *Rule 91-507 Trade Repositories and Derivatives Data Reporting* de la Commission des valeurs mobilières du Manitoba, de la *Rule 91-507 Trade Repositories and Derivatives Data Reporting* de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, du *Règlement 91-507 sur les référentiels centraux et la déclaration de données sur les dérivés* du Québec et de la *Norme multilatérale 96-101 sur les répertoires des opérations et la déclaration de données sur les dérivés* (collectivement, les **règlements sur la déclaration des opérations**).

Chacun des membres des ACVM octroie la dispense par voie d'une décision générale locale coordonnée (collectivement, la **décision générale**). Bien que de même effet à l'échelle des ACVM, la décision générale peut être libellée différemment dans chaque province ou territoire parce qu'elle reflète certaines différences dans les divers règlements sur la déclaration des opérations et qu'elle doit relever du pouvoir conféré par la législation en valeurs mobilières locale.

Contexte

S'agissant des dérivés conclus de gré à gré entre deux utilisateurs finaux, les obligations de déclaration en vertu des règlements sur la déclaration des opérations peuvent s'appliquer à l'un des utilisateurs ou aux deux. Les modifications apportées le 25 juillet 2024 à chacun des règlements sur la déclaration des opérations (collectivement, les **modifications**) prévoient notamment certains allègements du fardeau réglementaire incombant à ces utilisateurs en vertu de ces règlements. Elles entreront en vigueur le 25 juillet 2025.

Description de la décision générale

La décision générale vise à permettre aux utilisateurs finaux de se prévaloir des dispenses temporaires des règlements sur la déclaration des opérations énumérées ci-dessous afin de bénéficier de certains allègements du fardeau réglementaire prévus dans les modifications sans avoir à attendre leur entrée en vigueur :

- *Déclaration par l'utilisateur final des données à communiquer à l'exécution*
Cette dispense consent à la contrepartie déclarante qui n'est pas agréée, au sens donné à cette expression dans les modifications, un délai pour déclarer les données à communiquer à l'exécution en exigeant leur déclaration au plus tard le deuxième jour ouvrable suivant le jour de l'exécution de la transaction. Cette dispense s'applique dans tous les territoires représentés au sein des ACVM.
- *Déclaration par l'utilisateur final des données sur les événements du cycle de vie*
Une dispense identique dans ses modalités à celle visant les données à communiquer à l'exécution, exposée ci-dessus, est accordée à l'égard des données sur les événements du cycle de vie. Cette dispense s'applique dans tous les territoires représentés au sein des ACVM.
- *Déclaration par l'utilisateur final des données de valorisation*
Cette dispense permet à la contrepartie déclarante qui n'est ni un courtier en dérivés ni une chambre de compensation reconnue, dispensée ou déclarante de ne pas déclarer les données de valorisation. Cette dispense s'applique dans tous les territoires représentés au sein des ACVM.
- *Déclaration par l'utilisateur final des dérivés sur marchandises*
Cette dispense autorise la contrepartie déclarante locale qui n'est pas agréée, au sens donné à ces expressions dans les modifications, à ne pas déclarer, sous réserve de certaines conditions, les dérivés sur marchandises en deçà d'un montant notionnel déterminé. Cette dispense ne s'applique qu'en Ontario, au Manitoba et au Québec, étant donné que la *Norme multilatérale 96-101 sur les répertoires des opérations et la déclaration de données sur les dérivés* prévoit déjà une exclusion équivalente sur le fond.
- *Déclaration par l'utilisateur final des dérivés conclus entre entités du même groupe*
Sous le régime de cette dispense, la contrepartie déclarante n'a pas à déclarer une transaction si les deux parties concernées ne sont pas des contreparties déclarantes agréées et sont des entités membres du même groupe, dans les deux cas au sens donné à ces expressions dans les modifications. Le terme « entité du même groupe » englobe certaines sociétés de personnes et fiducies, sous réserve des modalités des modifications. Cette dispense ne s'applique qu'en Ontario et au Manitoba, puisque la *Norme multilatérale 96-101 sur les répertoires des opérations et la déclaration de données sur les dérivés* et la décision générale n° 2015-PDG-0089 de l'Autorité des marchés financiers prévoient déjà une exclusion équivalente sur le fond.

Date d'entrée en vigueur et durée

La décision générale prend effet le 31 octobre 2024. Elle cessera de produire ses effets le 25 juillet 2025, date d'entrée en vigueur des modifications, à moins que les membres des ACVM ne la reportent.

Questions

Pour toute question concernant le présent avis, prière de vous adresser aux personnes suivantes :

Dominique Martin
Directeur de l'encadrement des dérivés
Autorité des marchés financiers
514 395-0337, poste 4351
dominique.martin@lautorite.qc.ca

Tim Reibetanz
Senior Legal Counsel
Trading & Markets – Derivatives
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
416 263-7722
treibetanz@osc.gov.on.ca

Abel Lazarus
Director, Corporate Finance
Nova Scotia Securities Commission
902 424-6859
abel.lazarus@novascotia.ca

Janice Cherniak
Senior Legal Counsel
Alberta Securities Commission
403 355-4864
janice.cherniak@asc.ca

Graham Purse
Legal Counsel
Securities Division
Financial and Consumer Affairs Authority of
Saskatchewan
306 787-5867
graham.purse2@gov.sk.ca

Greg Toczylowski
Manager
Trading & Markets – Derivatives
Commission des valeurs mobilières de
l'Ontario
416 593-8215
gtoczylowski@osc.gov.on.ca

Leigh-Anne Mercier
General Counsel
Commission des valeurs mobilières du
Manitoba
204 945-0362
Leigh-Anne.Mercier@gov.mb.ca

Michael Brady
Deputy Director, Capital Markets Regulation
British Columbia Securities Commission
604 899-6561
mbrady@bcsc.bc.ca

Nick Doyle
Conseiller juridique, Valeurs mobilières
Commission des services financiers et des
services aux consommateurs du Nouveau-
Brunswick
506 635-2450
nick.doyle@fcnbc.ca

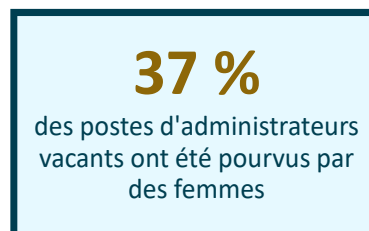
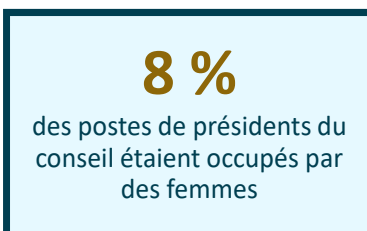
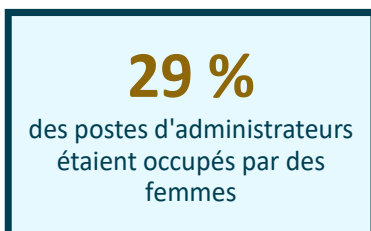
**Avis multilatéral 58-317 du personnel des ACVM
Examen sur la représentation féminine aux postes
d'administrateurs et de membres de la
haute direction**

Rapport de la 10^e année

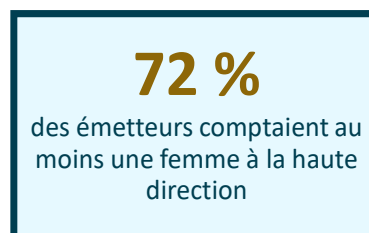
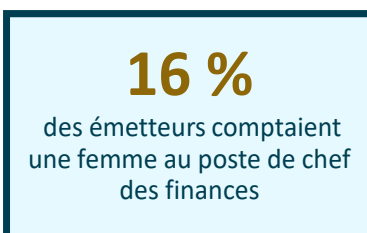
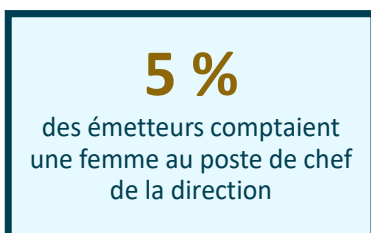
Le 30 octobre 2024

Faits saillants des constatations de l'examen

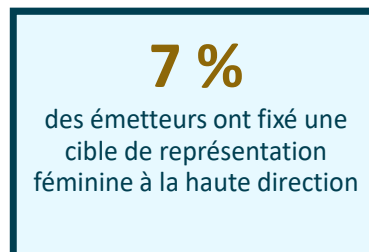
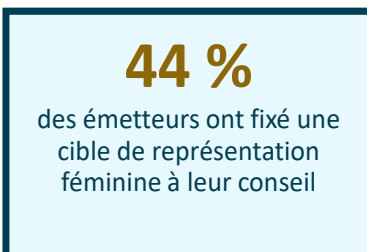
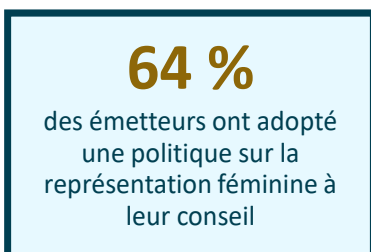
Postes d'administrateurs



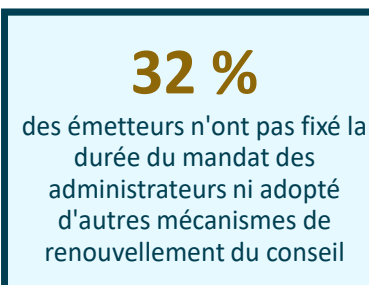
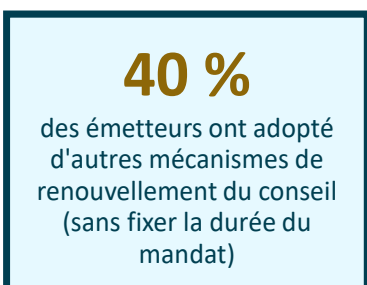
Membres de la haute direction



Politiques et cibles



Durée du mandat



Examen de l'information

But du rapport

Le présent rapport livre les principales constatations qui ressortent d'un récent examen de l'information rendue publique en vertu de l'Annexe 58-101A1, *Information concernant la gouvernance*, du *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance* (le « Règlement 58-101 »), quant à la représentation féminine aux postes d'administrateurs et de membres de la haute direction. Il s'agit de notre dixième examen annuel consécutif de cette information¹. Il visait essentiellement à cerner les principales tendances. Aucune évaluation qualitative de la conformité aux obligations d'information n'a été réalisée.

Il s'agit, selon toute vraisemblance, de la dernière fois que nous menions un tel examen. Après avoir examiné les données présentées au cours des dix dernières périodes annuelles en fonction des normes de communication de l'information actuelles, nous envisageons maintenant d'apporter des modifications aux obligations d'information sur la diversité, comme nous l'avons indiqué dans l'avis de consultation du 13 avril 2023 sur le projet de *Règlement modifiant le Règlement 58-101*, visant particulièrement l'Annexe 58-101A1, *Information concernant la gouvernance*, et le projet de modification de l'*Instruction générale 58-201 relative à la gouvernance*.

Nous continuons de travailler à un régime d'information pancanadien harmonisé en tenant compte des commentaires reçus à la suite de la consultation.

¹ Les tendances observées lors des neuf premiers examens annuels sont présentées dans les documents suivants : l'Avis multilatéral 58-307 du personnel des ACVM (Année 1), l'Avis multilatéral 58-308 du personnel des ACVM (Année 2), l'Avis multilatéral 58-309 du personnel des ACVM (Année 3), l'Avis multilatéral 58-310 du personnel des ACVM (Année 4), l'Avis multilatéral 58-311 du personnel des ACVM (Année 5), l'Avis multilatéral 58-312 du personnel des ACVM (Année 6), l'Avis multilatéral 58-313 du personnel des ACVM (Année 7), l'Avis multilatéral 58-314 du personnel des ACVM (Année 8) et l'Avis multilatéral 58-316 du personnel des ACVM (Année 9).

Obligations d'information

Sauf certaines exceptions², les émetteurs inscrits à la cote de la Bourse de Toronto et d'autres émetteurs non émergents doivent fournir de l'information annuellement sur les cinq aspects suivants :

Nombre et pourcentage de femmes siégeant à leur conseil d'administration et occupant des postes de membres de la haute direction

Cibles du nombre ou du pourcentage de femmes devant occuper des postes d'administrateurs et de membres de la haute direction

Durée du mandat des administrateurs et autres mécanismes de **renouvellement du conseil**

Politique écrite sur la recherche et la sélection de candidates aux postes d'administrateurs

Prise en considération de la représentation féminine dans la recherche et la sélection des candidats aux postes d'administrateurs ainsi que dans la nomination des membres de la haute direction

Les obligations d'information visent à rendre plus transparentes la représentation des femmes au conseil et à la haute direction pour les investisseurs et autres intéressés, ainsi que l'approche de chaque émetteur à cet égard.

Échantillon

En date du 31 mai 2024, environ 1 809 émetteurs étaient inscrits à la cote de la Bourse de Toronto, dont environ 709 étaient assujettis aux obligations d'information. Les données résumées dans le présent rapport s'appuient sur l'examen d'un échantillon de 574 émetteurs dont la fin d'exercice tombait entre le 31 décembre 2023 et le 31 mars 2024 (l'Année 10) et ayant déposé une circulaire de sollicitation de procurations ou une notice annuelle au plus tard le 31 juillet 2024. L'Annexe A présente une ventilation des émetteurs de l'échantillon par capitalisation boursière et par secteur d'activité.

² Certains émetteurs inscrits à la cote de la Bourse de Toronto, comme les fonds négociés en bourse, les fonds à capital fixe, les émetteurs étrangers visés et les émetteurs étrangers inscrits auprès de la SEC, ne sont pas visés par les obligations d'information.

Comparaison des principales tendances d'une année à l'autre

Voici une comparaison d'une année à l'autre des principales tendances observées dans nos examens³:

Tendances ⁴	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10
Représentation au conseil										
Pourcentage total des postes occupés par des femmes	11 %	12 %	14 %	15 %	17 %	20 %	22 %	24 %	27 %	29 %
Postes de présidents du conseil occupés par des femmes	--	--	--	--	5 %	6 %	6 %	7 %	8 %	8 %
Postes vacants pourvus par des femmes	--	--	26 %	29 %	33 %	30 %	35 %	45 %	43 %	37 %
Émetteurs comptant au moins une femme à leur conseil	49 %	55 %	61 %	66 %	73 %	79 %	82 %	87 %	89 %	90 %
Émetteurs comptant trois femmes ou plus à leur conseil	8 %	10 %	11 %	13 %	15 %	20 %	24 %	30 %	36 %	42 %
Postes occupés par des femmes chez des émetteurs dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliard de dollars	8 %	9 %	10 %	11 %	13 %	15 %	16 %	18 %	21 %	23 %
Postes occupés par des femmes chez des émetteurs dont la capitalisation boursière se situe entre 1 et 2 milliards de dollars	11 %	13 %	17 %	19 %	20 %	24 %	24 %	27 %	30 %	31 %
Postes occupés par des femmes chez des émetteurs dont la capitalisation boursière se situe entre 2 et 10 milliards de dollars	17 %	18 %	18 %	21 %	23 %	26 %	28 %	31 %	33 %	35 %
Postes occupés par des femmes chez des émetteurs dont la capitalisation boursière excède 10 milliards de dollars	21 %	23 %	24 %	25 %	27 %	31 %	30 %	33 %	35 %	36 %

³ En raison de la composition de notre échantillon, nos constatations et les comparaisons entre l'année en cours et les neuf années précédentes dressent un portrait incomplet de la situation. Les émetteurs échantillonnés pour chacune de ces années diffèrent pour plusieurs raisons, notamment les suivantes :

- certains ont vu leurs titres radiés de la cote de la Bourse de Toronto;
- certains sont désormais inscrits à la cote de la Bourse de croissance TSX;
- par suite d'une restructuration du capital de l'entreprise, certains ne sont plus inscrits à la cote de la Bourse de Toronto;
- certains ont déposé une circulaire de sollicitation de procurations après le 31 juillet 2024 (Année 10);
- certains ont procédé à un premier appel public à l'épargne et ont été inscrits à la cote de la Bourse de Toronto;
- certains ont cessé d'être émetteurs assujettis.

⁴ L'absence d'un pourcentage pour une année donnée dans le tableau s'explique généralement par le fait que la tendance visée ne figurait pas dans les données de notre examen cette année-là.

Tendances ⁵	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10
Membres de la haute direction										
Émetteurs comptant au moins une femme à la haute direction ⁶	60 %	59 %	62 %	66 %	64 %	65 %	67 %	70 %	71 %	72 %
Émetteurs comptant une femme au poste de chef de la direction	--	--	--	4 %	4 %	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %
Émetteurs comptant une femme au poste de chef des finances	--	--	--	14 %	15 %	15 %	17 %	19 %	17 %	16 %
Politiques										
Émetteurs ayant adopté une politique sur la représentation féminine au conseil	15 %	21 %	35 %	42 %	50 %	54 %	60 %	61 %	64 %	64 %
Cibles										
Émetteurs s'étant donné des cibles de représentation féminine au conseil	7 %	9 %	11 %	16 %	22 %	26 %	32 %	39 %	43 %	44 %
Émetteurs s'étant donné des cibles de représentation féminine à la haute direction ⁶	2 %	2 %	3 %	4 %	3 %	4 %	6 %	4 %	5 %	7 %
Durée du mandat										
Émetteurs ayant fixé la durée du mandat des administrateurs	19 %	20 %	21 %	21 %	21 %	23 %	23 %	21 %	23 %	25 %

⁵ L'absence d'un pourcentage pour une année donnée dans le tableau s'explique généralement par le fait que la tendance visée ne figurait pas dans les données de notre examen cette année-là.

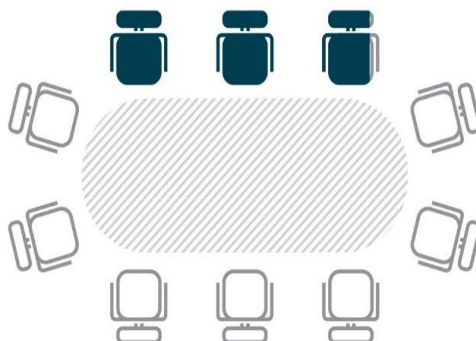
⁶ La baisse observée l'Année 5 s'explique en partie par le changement de la méthode d'inclusion des données sur les membres de la haute direction. Les émetteurs peuvent avoir inclus dans leur information des postes ou des cibles relatifs à un groupe autre que les membres de la haute direction, au sens de la définition attribuée à cette expression dans le Règlement 58-101. L'Année 5, nous nous sommes concentrés sur l'information relative aux « membres de la haute direction », au sens susmentionné.

Constatations sur la représentation au conseil

De l'Année 1 à l'Année 10, le pourcentage des postes d'administrateurs occupés par des femmes est passé de 11 % à 29 %.

Représentation féminine au conseil

29 %



Sur les 581 postes d'administrateurs devenus vacants, 438 ont été pourvus. Environ 37 % d'entre eux (160 postes) l'ont été par des femmes.

Postes d'administrateurs vacants pourvus par des femmes

37 %



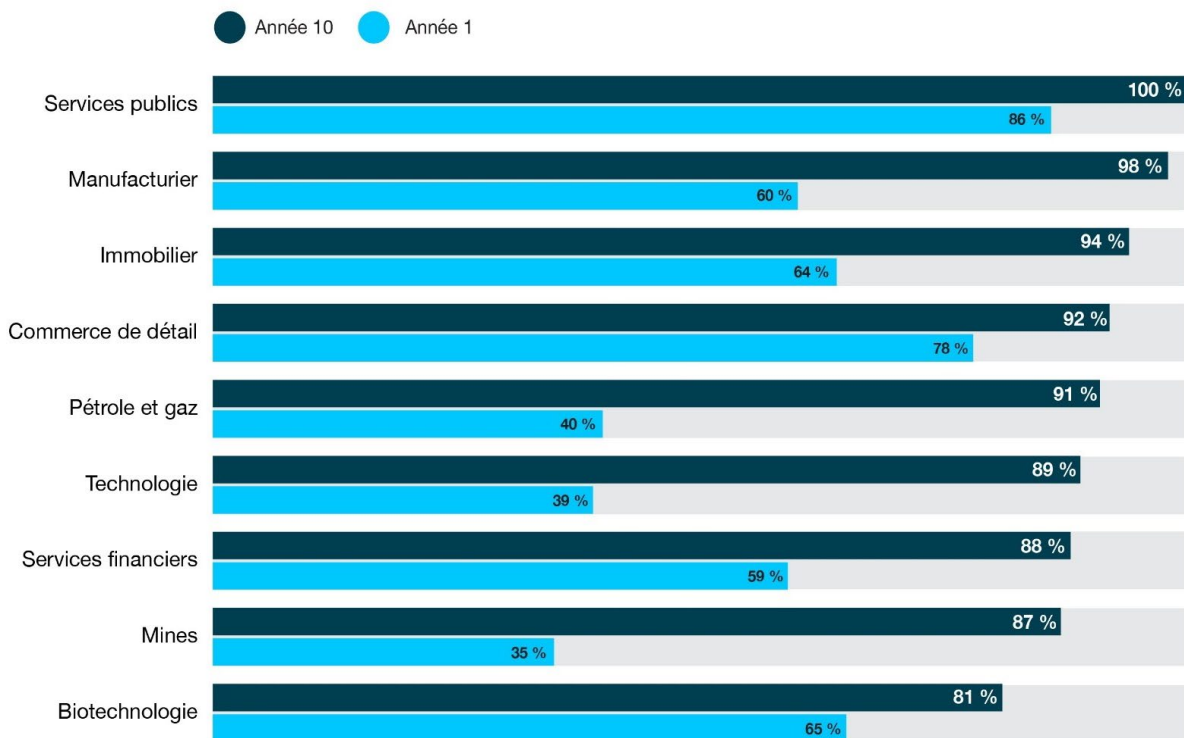
Autres constatations notables

Écarts entre secteurs

Le nombre de femmes au conseil diffère selon le secteur d'activité. Les secteurs des services publics et de l'immobilier de même que le secteur manufacturier présentaient le pourcentage le plus élevé d'émetteurs comptant au moins une femme à leur conseil⁷, tandis que les secteurs de la biotechnologie, des mines et des services financiers avaient le pourcentage le plus faible. Au cours des dix dernières années, le pourcentage des émetteurs comptant au moins une femme à leur conseil a augmenté considérablement dans tous les secteurs.

Se reporter à l'Annexe B pour une comparaison d'une année à l'autre et par secteur d'activité du pourcentage d'émetteurs comptant au moins une femme à leur conseil.

Pourcentage d'émetteurs comptant au moins une femme à leur conseil

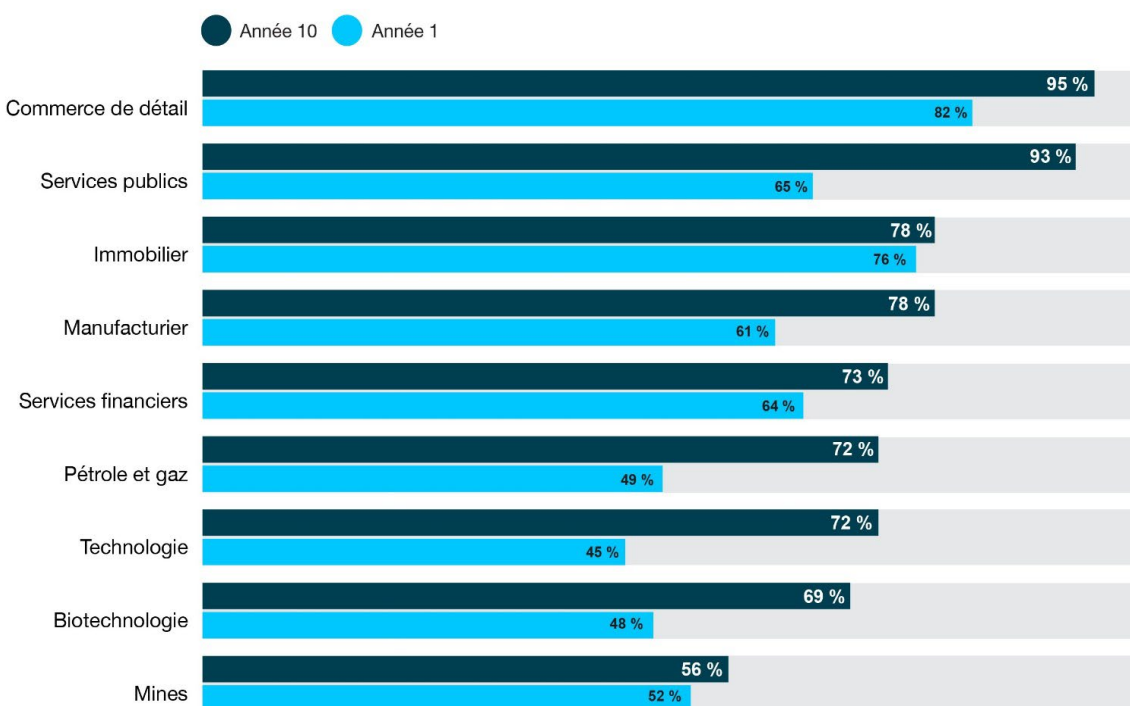


⁷ Les grandes banques canadiennes, qui appartiennent à un secteur ayant été, dans l'ensemble, un précurseur en matière de diversité, ne figurent pas dans les données utilisées pour le présent examen.

Le nombre de femmes à la haute direction diffère aussi selon le secteur d'activité. Les secteurs du commerce de détail, des services publics et de l'immobilier ainsi que le secteur manufacturier présentaient le pourcentage le plus élevé d'émetteurs comptant au moins une femme à la haute direction, tandis que les secteurs des mines, de la biotechnologie, du pétrole et du gaz ainsi que de la technologie avaient le pourcentage le plus faible. Au cours des dix dernières années, le pourcentage des émetteurs comptant au moins une femme à la haute direction a bondi de 20 % ou plus dans le secteur des services publics, de la technologie, de la biotechnologie ainsi que du pétrole et du gaz.

Se reporter à l'Annexe C pour une comparaison d'une année à l'autre et par secteur d'activité du pourcentage d'émetteurs comptant au moins une femme parmi leurs hauts dirigeants.

Pourcentage d'émetteurs comptant au moins une femme à la haute direction



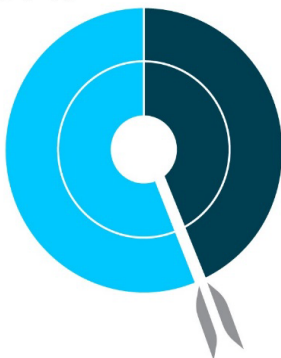
Mesures sur la diversité et postes d'administrateurs occupés par des femmes

On a observé une corrélation entre les émetteurs qui adoptent certaines mesures sur la diversité et la proportion de femmes occupant des postes d'administratrices.

Les émetteurs ayant fixé une **cible** de représentation féminine à leur conseil comptaient une plus grande proportion de femmes occupant des postes d'administratrices. Ils comptaient en moyenne 35 % de femmes à leur conseil, comparativement à 22 % chez les autres.

Pourcentage d'émetteurs ayant fixé une cible

44 %



Représentation féminine au conseil

Émetteurs ayant fixé une cible pour leur conseil

35 %

Émetteurs n'ayant fixé aucune cible pour leur conseil

22 %

Les émetteurs ayant adopté une **politique écrite sur la représentation féminine à leur conseil** tendaient également à compter une plus grande proportion de femmes occupant des postes d'administratrices. Ils comptaient en moyenne 33 % de femmes à leur conseil, comparativement à 20 % chez les autres.

Pourcentage d'émetteurs ayant adopté une politique

64 %



Représentation féminine au conseil

Émetteurs ayant adopté une politique

33 %

Émetteurs n'ayant adopté aucune politique

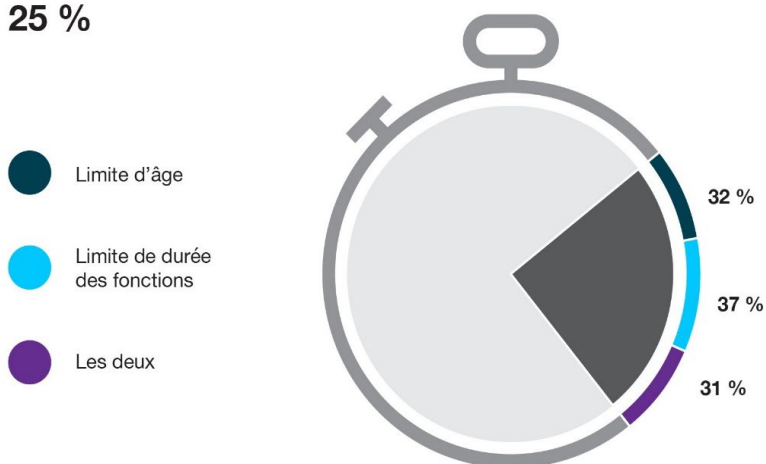
20 %

Durée du mandat

Le pourcentage d'émetteurs visés par l'examen qui ont adopté une limite de la durée du mandat de leurs administrateurs se situe à 25 %; 32 % d'entre eux ont adopté une limite d'âge seulement, 37 %, une limite de durée des fonctions seulement, et 31 %, les deux limites.

Pourcentage d'émetteurs ayant fixé la durée du mandat des administrateurs

25 %



Les émetteurs ayant adopté une limite de la durée du mandat comptaient en moyenne 35 % de femmes à leur conseil, comparativement à 26 % en moyenne chez ceux n'en ayant pas adopté.

En moyenne, les conseils d'administration des émetteurs ayant adopté d'autres mécanismes de renouvellement étaient composés à 29 % de femmes, comparativement à 23 % pour les émetteurs n'ayant fixé aucune durée du mandat ni adopté d'autres mécanismes.

Questions

Veillez adresser vos questions sur le présent rapport à l'une des personnes suivantes :

Autorité des marchés financiers

Olivier Girardeau

☎ 514 395-0337, poste 4334

✉ olivier.girardeau@lautorite.qc.ca

Yasmine Garreau

☎ 514 395-0337, poste 4697

✉ yasmine.garreau@lautorite.qc.ca

Yassine Ben Messaoud

☎ 514 395-0337, poste 4328

✉ yassine.benmessaoud@lautorite.qc.ca

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Jo-Anne Matear

☎ 416 593-2323

✉ jmatear@osc.gov.on.ca

Jodie Hancock

☎ 416 593-2316

✉ jhancock@osc.gov.on.ca

Jonathan Blackwell

☎ 416 593-8138

✉ jblackwell@osc.gov.on.ca

Aisha Suleman

☎ 416 204-8960

✉ asuleman@osc.gov.on.ca

Alberta Securities Commission

Jonathan Taylor

☎ 403 297-4770

✉ jonathan.taylor@asc.ca

Anna Wong

☎ 403 355-3871

✉ anna.wong@asc.ca

Oliver Luetjen

☎ 403 297-2210

✉ oliver.luetjen@asc.ca

Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan

Heather Kuchuran

☎ 306 787-1009

✉ heather.kuchuran@gov.sk.ca

Commission des valeurs mobilières du Manitoba

Patrick Weeks

☎ 204 945-3326

✉ patrick.weeks@gov.mb.ca

Commission des services financiers et des services aux consommateurs (Nouveau-Brunswick)

Moira Goodfellow

☎ 506 444-2575

✉ moira.goodfellow@fcnb.ca

Nova Scotia Securities Commission

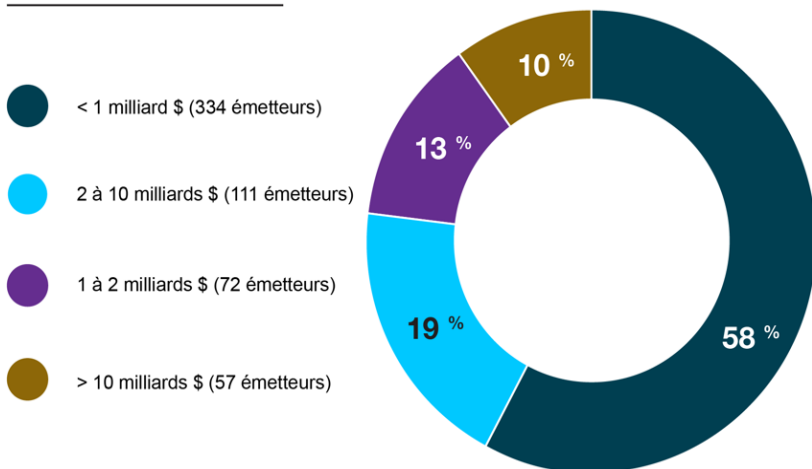
Valerie Tracy

☎ 902 424-5718

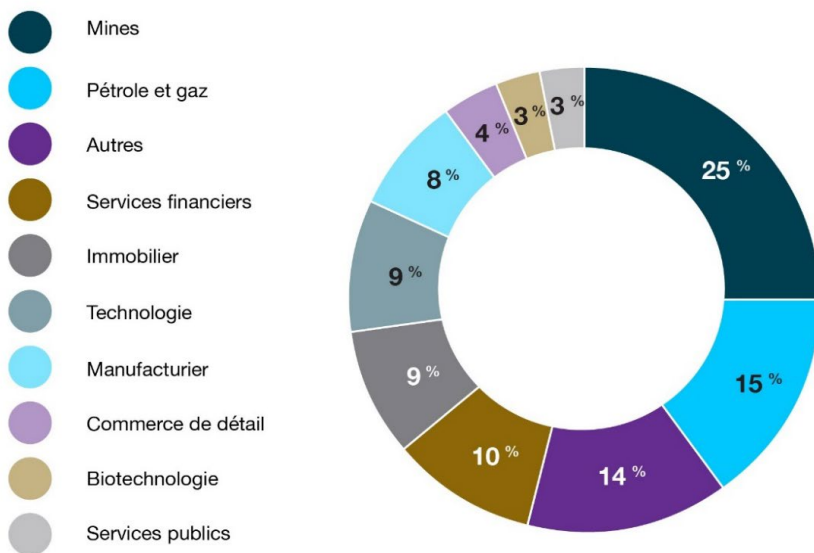
✉ valerie.tracy@novascotia.ca

Annexe A

Capitalisation boursière des émetteurs échantillonnés (ventilation des émetteurs)



Secteurs d'activité des émetteurs échantillonnés



Annexe B

Voici une comparaison d'une année à l'autre et par secteur d'activité des pourcentages d'émetteurs comptant au moins une femme à leur conseil :

Secteur d'activité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10
Biotechnologie	65 %	57 %	56 %	56 %	67 %	59 %	64 %	85 %	82 %	81 %
Services financiers	59 %	67 %	60 %	61 %	73 %	77 %	85 %	86 %	88 %	88 %
Manufacturier	60 %	68 %	84 %	89 %	93 %	93 %	95 %	98 %	98 %	98 %
Mines	35 %	38 %	54 %	59 %	62 %	72 %	78 %	80 %	82 %	87 %
Pétrole et gaz	40 %	40 %	45 %	56 %	70 %	73 %	81 %	84 %	89 %	91 %
Immobilier	64 %	66 %	59 %	73 %	80 %	90 %	89 %	91 %	94 %	94 %
Commerce de détail	78 %	79 %	89 %	84 %	86 %	91 %	94 %	88 %	96 %	92 %
Technologie	39 %	52 %	52 %	68 %	73 %	84 %	74 %	86 %	92 %	89 %
Services publics	86 %	82 %	86 %	81 %	85 %	87 %	90 %	90 %	95 %	100 %

Annexe C

Voici une comparaison d'une année à l'autre et par secteur d'activité des pourcentages d'émetteurs comptant au moins une femme à la haute direction :

Secteur	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10
Biotechnologie	48 %	66 %	71 %	64 %	61 %	73 %	82 %	71 %	69 %	69 %
Services financiers	64 %	63 %	66 %	71 %	76 %	71 %	74 %	75 %	79 %	73 %
Manufacturier	61 %	81 %	79 %	80 %	70 %	74 %	76 %	87 % ⁸	87 %	78 %
Mines	52 %	49 %	52 %	56 %	52 %	52 %	57 %	55 %	50 %	56 %
Pétrole et gaz	49 %	46 %	48 %	53 %	54 %	58 %	58 %	66 %	69 %	72 %
Immobilier	76 %	76 %	80 %	80 %	83 %	79 %	79 %	85 %	87 %	78 %
Commerce de détail	82 %	71 %	68 %	76 %	80 %	78 %	88 %	88 %	90 %	95 %
Technologie	45 %	44 %	59 %	52 %	55 %	68 %	55 %	61 %	69 %	72 %
Services publics	65 %	73 %	67 %	75 %	70 %	75 %	79 %	85 % ⁸	87 %	93 %

⁸ Ce pourcentage a été actualisé ou corrigé en regard de celui qui a été fourni initialement dans le rapport de l'Année 8.

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Aucune information.

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES

L'Autorité des marchés financiers publie dans cette section la liste des sanctions administratives pécuniaires. Les décisions de révision des sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs ainsi qu'aux initiés sont publiées à la section 6.4.3, distinctement des sections 6.4.1 et 6.4.2 qui contiennent les décisions initiales imposées à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières* (« LVM ») ou encore, les articles 96 à 98 ou 102 de cette même loi. (274.1 LVM / 271.13, 271.14 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

6.4.1 Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs assujettis à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 *Loi sur les valeurs mobilières* et 271.13 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.13 RVM

Tout émetteur assujetti qui contrevient à une disposition du titre III de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déposer un document d'information périodique, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par document pour chaque jour ouvrable au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$ au cours d'un même exercice financier de l'Autorité.

271.15 RVM

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.13 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau produit ci-dessous indique le nom de l'émetteur concerné, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Émetteur	N° référence	Date de décision	Montant imposé
EVERTZ TECHNOLOGIES LIMITED	2024-IC-1064899	2024-10-22	100,00 \$

6.4.2 Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux initiés suivant leur défaut de respecter l'une des dispositions des articles 96 à 98 ou 102 de la *Loi sur les*

valeurs mobilières. (274.1 Loi sur les valeurs mobilières et 271.14 et 271.15 Règlement sur les valeurs mobilières (« RVM »)).

271.14.

Tout initié ou dirigeant réputé initié qui contrevient à une disposition des articles 96 à 98 ou 102 de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déclarer son emprise sur des titres ou une modification à cette emprise, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

271.15.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.14 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau ci-dessous indique le nom de l'initié concerné, le nom de l'émetteur à l'égard duquel il n'a pas fait la déclaration requise, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Nom de l'initié	Émetteur	N° référence	Date de décision	Montant imposé
-----------------	----------	--------------	------------------	----------------

Aucune information

6.4.3 Décisions de révision

Les tableaux ci-dessous présentent les informations relatives aux décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires.

Il s'agit plus particulièrement des cas où l'Autorité, dans le cadre d'un processus de révision, a décidé de maintenir, de réduire ou encore d'annuler le montant de la sanction administrative pécuniaire précédemment imposée.

6.4.3.1 Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les émetteurs assujettis.

Émetteur	N° référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
----------	--------------	------------------	-----------------------------	----------------

Aucune information

6.4.3.2 Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les initiés.

Émetteur	N° référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
----------	--------------	------------------	-----------------------------	----------------

Aucune information.

6.5 INTERDICTIONS

Aucune information.

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Aucune information.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FNB ACTIONS À REVENU ALPHABET (GOOGL) PURPOSE	24 octobre 2024	Ontario
FNB ACTIONS À REVENU AMAZON (AMZN) PURPOSE		
FNB ACTIONS À REVENU AMD (AMD) PURPOSE		
FNB ACTIONS À REVENU APPLE (AAPL) PURPOSE		
FNB ACTIONS À REVENU BERKSHIRE HATHAWAY (BRK) PURPOSE		
FNB ACTIONS À REVENU META (META) PURPOSE		
FNB ACTIONS À REVENU MICROSOFT (MSFT) PURPOSE		
FNB ACTIONS À REVENU NVIDIA (NVDA) PURPOSE		
FNB ACTIONS À REVENU TESLA (TSLA) PURPOSE		
FNB DÉPARGNE À INTÉRÊT ÉLEVÉ PURPOSE		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
-------------------	--------------	----------------------------------

FONDS À REVENU ÉLEVÉ PURPOSE

FONDS CONSERVATEUR ACTIF
PURPOSE

FONDS CROISSANCE ACTIF
PURPOSE

FONDS D' ACTIONS PRIVILÉGIÉES
AMÉRICAINES PURPOSE

FONDS DE BASE MLD

FONDS DE BASE PK

FONDS DE DIVIDENDES
INTERNATIONAL PURPOSE

FONDS DE DIVIDENDES MARCHÉS
ÉMERGENTS PURPOSE

FONDS DE LINGOTS D'OR PURPOSE

FONDS DE REVENU DE SOCIÉTÉS
FINANCIÈRES CANADIENNES
PURPOSE

FONDS DE REVENU PRUDENT
PURPOSE

FONDS DE TRÉSORERIE EN
DOLLARS AMÉRICAINS PURPOSE

FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES
PURPOSE

FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE
PLUS PURPOSE

FONDS ÉQUILIBRÉ ACTIF PURPOSE

FONDS MONDIAL DE CRÉDIT
FLEXIBLE PURPOSE (AUPARAVANT
LE FONDS DE REVENU À TAUX
VARIABLE PURPOSE)

FONDS TACTIQUE D' ACTIONS
COUVERT INTERNATIONAL
PURPOSE

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FONDS TACTIQUE THÉMATIQUE PURPOSE		
PURPOSE ENHANCED DIVIDEND FUND		
FNB INGÉNIEUX D' ACTIONS DÉFENSIVES AMÉRICAINES MANUVIE	25 octobre 2024	Ontario
FNB INGÉNIEUX D' ACTIONS DÉFENSIVES INTERNATIONALES MANUVIE		
FNB INGÉNIEUX D' ACTIONS DÉFENSIVES MANUVIE		
FNB INGÉNIEUX DE DIVIDENDES AMÉRICAINS MANUVIE		
FNB INGÉNIEUX DE DIVIDENDES INTERNATIONAUX MANUVIE		
FNB INGÉNIEUX DE DIVIDENDES MANUVIE		
FNB INGÉNIEUX D' OBLIGATIONS À COURT TERME MANUVIE		
FNB INGÉNIEUX D' OBLIGATIONS DE BASE MANUVIE		
FNB INGÉNIEUX D' OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS MANUVIE		
ISHARES GOLD BULLION ETF	28 octobre 2024	Ontario
ISHARES SILVER BULLION ETF		
PORTEFEUILLE FNB GÉRÉ TD - CROISSANCE AUDACIEUSE	25 octobre 2024	Ontario
PORTEFEUILLE FNB GÉRÉ TD - CROISSANCE BOURSIÈRE MAXIMALE		
PORTEFEUILLE FNB GÉRÉ TD - CROISSANCE ÉQUILIBRÉE		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
PORTEFEUILLE FNB GÉRÉ TD - REVENU		
PORTEFEUILLE FNB GÉRÉ TD - REVENU ET CROISSANCE MODÉRÉE		
PORTEFEUILLE GÉRÉ FONDSEPERT TD - CROISSANCE AUDACIEUSE		
PORTEFEUILLE GÉRÉ FONDSEPERT TD - CROISSANCE ÉQUILIBRÉE		
PORTEFEUILLE GÉRÉ FONDSEPERT TD - REVENU ET CROISSANCE MODÉRÉE		
PORTEFEUILLE GÉRÉ TD - CROISSANCE AUDACIEUSE		
PORTEFEUILLE GÉRÉ TD - CROISSANCE BOURSIÈRE MAXIMALE		
PORTEFEUILLE GÉRÉ TD - CROISSANCE ÉQUILIBRÉE		
PORTEFEUILLE GÉRÉ TD - REVENU		
PORTEFEUILLE GÉRÉ TD - REVENU ET CROISSANCE MODÉRÉE		
PORTEFEUILLE FOCUS ACTIONS IPC	31 octobre 2023	Ontario
PORTEFEUILLE REVENU CONSERVATEUR IPC		
PROBITY MINING 2024-II SHORT DURATION FLOW-THROUGH LIMITED PARTNERSHIP - BRITISH COLUMBIA CLASS	25 octobre 2024	Colombie-Britannique
PROBITY MINING 2024-II SHORT DURATION FLOW-THROUGH LIMITED PARTNERSHIP - NATIONAL CLASS	25 octobre 2024	Colombie-Britannique

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
PROBITY MINING 2024-II SHORT DURATION FLOW-THROUGH LIMITED PARTNERSHIP - QUEBEC CLASS	25 octobre 2024	Colombie-Britannique
SILVER MOUNTAIN RESOURCES INC.	28 octobre 2024	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FONDS À REVENU FIXE MONDIAL DYNAMIQUE	29 octobre 2024	Ontario
FONDS D'OPPORTUNITÉS DE CRÉDIT DYNAMIQUE	29 octobre 2024	Ontario
FONDS DE TITRES DE CRÉANCE À COURT TERME PLUS DYNAMIQUE		
PORTEFEUILLE À REVENU FIXE CANADIEN MACKENZIE FUTUREPATH	29 octobre 2024	Ontario
PORTEFEUILLE CROISSANCE DE REVENU MENSUEL MACKENZIE FUTUREPATH		
PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ À		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
REVENU FIXE MONDIAL MACKENZIE FUTUREPATH		
PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ D' ACTIONS MONDIALES MACKENZIE FUTUREPATH		
PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ MONDIAL NEUTRE MACKENZIE FUTUREPATH		
PORTEFEUILLE PRUDENT DE REVENU MENSUEL MACKENZIE FUTUREPATH		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	18 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	22 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	22 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	23 octobre 2024	19 septembre 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	23 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	23 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	23 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	23 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	23 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	23 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	23 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	23 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	23 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	23 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	23 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	23 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	23 octobre 2024	19 septembre 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	23 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	23 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	23 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	23 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	23 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	23 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	23 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	23 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	23 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	23 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	23 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	23 octobre 2024	19 septembre 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	25 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	25 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	25 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	25 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	25 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	25 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	25 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	25 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	25 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	25 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	25 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	25 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	25 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	25 octobre 2024	19 septembre 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	25 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 octobre 2024	19 septembre 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 octobre 2024	19 septembre 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 octobre 2024	19 septembre 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE DE MONTRÉAL	22 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	22 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	22 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	22 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	22 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	22 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	23 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	23 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	23 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	23 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	23 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	23 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	23 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	23 octobre 2024	25 mai 2023

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	24 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	24 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	24 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	24 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	24 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	24 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	24 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	24 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	24 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	24 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	24 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	25 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	25 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	25 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	25 octobre 2024	25 mai 2023

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	25 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	25 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	25 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	25 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	25 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	25 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	28 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	28 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	28 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	28 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE NATIONALE DU CANADA	22 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	22 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	22 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	22 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	22 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	22 octobre 2024	27 juin 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE NATIONALE DU CANADA	23 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	23 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	23 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	23 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	24 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	24 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	24 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	24 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	24 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	24 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	24 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	24 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	24 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	24 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	25 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	25 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	25 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	25 octobre 2024	27 juin 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE NATIONALE DU CANADA	25 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	25 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	25 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	25 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	25 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	25 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	25 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	25 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	28 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	28 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	28 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	28 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	28 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	28 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	28 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	28 octobre 2024	27 juin 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE ROYALE DU CANADA	22 octobre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	22 octobre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	22 octobre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	22 octobre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	22 octobre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	22 octobre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	22 octobre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	23 octobre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	23 octobre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	23 octobre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	23 octobre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	24 octobre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	24 octobre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	24 octobre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	24 octobre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	24 octobre 2024	15 mars 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE ROYALE DU CANADA	24 octobre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	24 octobre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	24 octobre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	24 octobre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	24 octobre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	24 octobre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	24 octobre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	24 octobre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	24 octobre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	25 octobre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	25 octobre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	25 octobre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	25 octobre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	25 octobre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	25 octobre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	25 octobre 2024	15 mars 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
CARS AND PARS PROGRAMME	22 octobre 2024	20 septembre 2023
FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC	24 octobre 2024	16 mars 2023
FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC	24 octobre 2024	16 mars 2023
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	22 octobre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	22 octobre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	22 octobre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	22 octobre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	23 octobre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	23 octobre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	23 octobre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	23 octobre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	23 octobre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	23 octobre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	23 octobre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	25 octobre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	28 octobre 2024	4 mars 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	28 octobre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	28 octobre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	28 octobre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	28 octobre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	22 octobre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	22 octobre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	22 octobre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	22 octobre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	22 octobre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	22 octobre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	22 octobre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	23 octobre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	23 octobre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	24 octobre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	24 octobre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	24 octobre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	24 octobre 2024	9 septembre 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	24 octobre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	24 octobre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	24 octobre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	24 octobre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	25 octobre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	25 octobre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	25 octobre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	25 octobre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	25 octobre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	28 octobre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	28 octobre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	28 octobre 2024	9 septembre 2024
REAL ESTATE SPLIT CORP.	24 octobre 2024	11 janvier 2023

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.2 Dispenses de prospectus

**Corporation de Sécurité Garda World (l'« émetteur »)
Accord pour un placement à l'extérieur du Québec**

Vu la demande présentée par l'émetteur auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 7 octobre 2024 (la « demande »);

Vu l'article 12 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1;

Vu l'article 115 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1, r. 50;

Vu la demande visant à obtenir l'accord de l'Autorité pour procéder au placement de billets non garantis de premier rang auprès de personnes établies à l'extérieur du Québec, le tout conformément aux documents déposés par l'émetteur auprès de l'Autorité;

Vu les déclarations faites par l'émetteur;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi.

En conséquence, l'Autorité donne son accord à l'émetteur pour qu'il puisse procéder au placement auprès de personnes établies à l'extérieur du Québec.

Fait le 22 octobre 2024.

Patrick Théorêt
Directeur des opérations de financement

Décision n° : 2024-FS-1065462

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les

émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
1928 DAVENPORT LIMITED PARTNERSHIP	2024-10-10	104 501 \$
AMERICAN PACIFIC MINING CORP.	2024-04-16	4 500 000 \$
ANGELLIST ADVISORS, LLC	2024-10-22	9 954 \$
ANTRIM BALANCED MORTGAGE FUND LTD.	2024-10-17 au 2024-10-24	6 328 330 \$
APOLLO DEBT SOLUTIONS BDC	2024-10-01	1 958 080 \$
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2024-04-24	9 000 000 \$
BATTERY AGE MINERALS LIMITED	2023-08-29	4 700 001 \$
BLACKSTONE PRIVATE CREDIT FUND	2024-09-26	59 964 824 \$
BOX, INC.	2024-09-20	17 634 500 \$
BULLET EXPLORATION INC.	2023-10-24	960 000 \$
CAPLINK MORTGAGE TRUST	2024-08-27	20 000 \$
EQUITON REAL ESTATE INCOME AND DEVELOPMENT FUND TRUST	2024-10-21	465 828 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
FONDS BWS CAPITAL	2023-10-23	90 909 \$
FONDS NEWOAK FINANCE I	2024-04-10	156 500 \$
FONDS NEWOAK FINANCE I	2024-02-23	38 840 \$
FORTRESS TRANSPORTATION AND INFRASTRUCTURE INVESTORS LLC	2024-10-09	681 077 \$
FURY GOLD MINES LIMITED	2024-06-13	3 032 400 \$
FURY GOLD MINES LIMITED	2023-03-23	4 861 200 \$
GREENHEART GOLD INC.	2024-10-17	11 107 500 \$
GUIDEWIRE SOFTWARE, INC.	2024-10-18	27 949 050 \$
IMMOBILIER CANADIEN DE BASE S.E.C.	2024-10-16	250 000 000 \$
INDEPENDENCE GOLD CORP.	2024-10-23	6 650 000 \$
JOHNSONVILLE AERODERIVATIVE COMBUSTION TURBINE GENERATION LLC	2024-10-02	13 491 000 \$
KINDERCARE LEARNING COMPANIES INC.	2024-10-10	52 485 264 \$
LAFLEUR MINERALS INC. (AUPARAVANT, QUEBEC PEGMATITE HOLDINGS CORP.)	2024-10-17	850 000 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
LES PRODUCTIONS TV BWS INC.	2022-09-30	35 000 \$
MORGAN STANLEY	2024-10-18	190 440 000 \$
NATWEST GROUP PLC	2024-09-17	128 978 970 \$
NAUTIC PARTNERS XI-A, L.P.	2024-08-01	20 769 000 \$
NEO FINANCIAL TECHNOLOGIES INC.	2024-10-11	29 592 948 \$
NOREA CAPITAL II, S.E.C.	2024-10-18	18 293 391 \$
NOUVEAU MONDE GRAPHITE INC. (AUPARAVANT ENTREPRISES MINIÈRES DU NOUVEAU-MONDE INC.)	2024-05-02	57 229 394 \$
O REI RESOURCES CORP.	2024-10-01 au 2024-10-11	11 764 662 \$
OMERS FINANCE TRUST	2024-10-16	21 105 060 \$
PEER CAPITAL CORPORATION	2024-10-14 au 2024-10-24	419 500 \$
PELICAN CANADA INC.	2024-10-04	262 500 \$
PELTON MINERALS CORPORATION	2024-05-31	797 518 \$
PHARMACIELO LTD.	2023-10-06	3 700 000 \$
PLACEMENTS OMÉGA S.E.C.	2024-10-19 au 2024-10-28	2 050 000 \$
RESSOURCES E-POWER INC.	2024-10-15	171 264 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
RESSOURCES E-POWER INC.	2022-05-05	174 605 \$
RESSOURCES E-POWER INC.	2024-05-31	7 866 \$
RESSOURCES E-POWER INC.	2024-03-31 au 2024-04-10	95 245 \$
RESSOURCES E-POWER INC.	2024-07-24	200 000 \$
RESSOURCES E-POWER INC.	2024-05-09	129 438 \$
RNA DIAGNOSTICS INC.	2024-10-16 au 2024-10-23	150 000 \$
SKYLINE APARTMENT REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2024-10-17 au 2024-10-18	10 963 230 \$
SRTX INC.	2024-10-17	6 894 500 \$
STANDARDAERO, INC.	2024-10-03	32 496 \$
TANTALEX LITHIUM RESOURCES CORPORATION	2022-09-06	235 484 \$
TANTALEX LITHIUM RESOURCES CORPORATION	2022-10-07	697 424 \$
TPG RISE CLIMATE II, L.P.	2024-09-30	506 212 500 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST	2024-06-12	1 560 456 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST	2024-10-15 au 2024-10-18	391 387 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US (CANADIAN \$)	2024-10-15 au 2024-10-18	1 909 917 \$
UNIVISION COMMUNICATIONS INC.	2024-10-07	34 702 950 \$
VERIPATH FARMLAND LP	2023-10-31	85 000 \$
VOLOS MINERALS INC.	2023-09-06	375 625 \$
WESTHAVEN GOLD CORP.	2024-10-17	6 000 005 \$
XTM INC.	2024-01-25	4 655 714 \$

INFORMATION CORRIGÉE**Bulletin 12 septembre 2024 – Volume 21, n° 36**TREZ CAPITAL PRIME TRUST 2023-06-05 au 2023-06-09 **834 434 \$**ECAPITAL BOND CORP. 2023-03-02 **12 530 354 \$****Bulletin 3 octobre 2024 – Volume 21, n° 39**2513756 ALBERTA LTD. (AUPARAVANT 1386884 B.C. LTD.) 2023-05-09 **3 003 598 \$**123DENTIST CORPORATION 2022-08-10 **612 188 046 \$**SKYLINE RETAIL REAL ESTATE INVESTMENT TRUST 2022-07-12 au 2022-07-20 **14 701 869 \$****SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT**

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
-------------------	-------------------	----------------------------

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
AMUNDI CANADA ABSOLUTE RETURN MULTI STRATEGY (ARMS) TRUST	2023-03-01 au 2023-12-29	32 660 188 \$
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ D' ACTIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS	2023-01-01 au 2023-12-31	174 379 358 \$
DEANS KNIGHT EQUITY GROWTH	2023-06-07	1 155 720 \$
FONDS ACCRÉDITIVE MEI II	2024-10-24 au 2024-10-24	1 441 230 \$
FONDS MULTISTRATÉGIES NYMBUS	2023-01-01 au 2023-12-31	17 390 096 \$
FONDS OBLIGATIONS COURT- TERME DURABLES BONIFIÉES NYMBUS	2023-01-01 au 2023-12-31	5 444 340 \$
PORTEFEUILLE DE TITRES À REVENU FIXE CCLPC	2023-01-01 au 2023-12-31	169 474 840 \$
PPDP PSD III USD FEEDER (LUX) SCSP	2024-04-05	24 476 400 \$

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Note au lecteur

Décision d'accorder une dispense de l'exigence de prospectus à AXA S.A.

Veuillez noter que la décision d'accorder une dispense de l'exigence de prospectus à AXA S.A. publiée à la section 6.6.5 du bulletin du 3 octobre 2024 (vol. 21, n° 39) est incomplète. Le numéro de la décision et le nom du signataire délégué ont été omis.

La décision complète est publiée ci-dessous.

Le 31 octobre 2024.

AXA S.A.

Le 10 septembre 2024.

Dans l'affaire de
la législation en valeurs mobilières
du Québec et de l'Ontario (les « territoires »)

et

du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires

et

de AXA S.A.
(le « déposant »)

Décision

Contexte

L'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable de chaque territoire (les « décideurs ») a reçu du déposant une demande en vue d'obtenir une décision en vertu de la législation en valeurs mobilières des territoires (la « législation ») lui accordant :

1. une dispense de l'exigence de prospectus (la « dispense de prospectus ») afin que cette exigence ne s'applique pas :
 - a) aux opérations visées sur :
 - i) les parts (les « parts classiques principales ») d'un compartiment nommé AXA Shareplan Direct Global (le « compartiment classique principal »), un compartiment d'un fonds commun de placement d'entreprise ou « FCPE », communément utilisé en France pour la conservation et le dépôt d'actions détenues par des salariés investisseurs, nommé Shareplan AXA Direct Global (le « Fonds »);
 - ii) les parts (les « parts classiques 2024 ») d'un compartiment temporaire nommé AXA Action Relais Global 2024 (le « compartiment classique 2024 »), un compartiment du Fonds;
 - iii) les parts (avec les parts classiques 2024, les « parts classiques temporaires » et avec les parts classiques principales, les « parts classiques ») de compartiments temporaires futurs du Fonds organisés de la même manière que le compartiment classique 2024 établis pour les programmes d'actionnariat des salariés subséquents (comme défini ci-après) (avec le compartiment classique 2024, les « compartiments classiques temporaires » et avec le compartiment classique principal, les « compartiments classiques »);

- iv) les parts (les « parts à effet de levier 2024 ») d'un compartiment nommé AXA Plan 2024 Global (le « compartiment à effet de levier 2024 »), un compartiment du Fonds;
- v) les parts (avec les parts à effet de levier 2024, les « parts à effet de levier », et avec les parts classiques, les « parts ») de compartiments futurs du Fonds organisés de la même manière que le compartiment à effet de levier 2024 (avec le compartiment à effet de levier 2024, les « compartiments à effet de levier », et avec les compartiments classiques, les « compartiments »),

effectuées aux termes du programme d'actionnariat des salariés (comme défini ci-après) auprès des salariés admissibles (comme défini ci-après) qui résident dans les territoires, en Alberta et en Colombie-Britannique (collectivement, les « salariés canadiens », et avec les salariés canadiens qui souscrivent des parts, les « participants canadiens »);

- b) aux opérations visées sur les actions ordinaires du déposant (les « actions ») effectuées par les compartiments auprès des participants canadiens lors du rachat de parts à leur demande;
 - c) aux opérations visées sur les parts classiques principales effectuées aux termes du programme d'actionnariat des salariés auprès des porteurs de parts à effet de levier lors du transfert des actifs des participants canadiens dans le compartiment à effet de levier pertinent vers le compartiment classique principal à la fin de la période de blocage (comme défini ci-après) applicable;
2. une dispense de l'obligation d'inscription à titre de courtier (avec la dispense de prospectus, la « dispense souhaitée ») afin que cette obligation ne s'applique pas au déposant et ses entités apparentées locales (comme défini ci-après), au Fonds, aux compartiments et à AXA Investment Managers Paris (la « société de gestion ») à l'égard :
- a) des opérations visées sur les parts effectuées aux termes du programme d'actionnariat des salariés auprès des salariés canadiens qui ne résident pas en Ontario;
 - b) des opérations visées sur les actions effectuées par les compartiments auprès des participants canadiens lors du rachat de parts à leur demande;
 - c) des opérations visées sur les parts classiques principales effectuées aux termes du programme d'actionnariat des salariés auprès des porteurs de parts à effet de levier lors du transfert des actifs des participants canadiens dans le compartiment à effet de levier pertinent vers le compartiment classique principal à la fin de la période de blocage applicable.

Dans le cadre du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires (demande sous régime double) :

- a) l'Autorité des marchés financiers est l'autorité principale pour la présente demande;
- b) le déposant a donné avis qu'il compte se prévaloir du paragraphe 4.7(1) du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport*, RLRQ, c. V-1.1, r. 1 (le « Règlement 11-102 ») en Alberta et en Colombie-Britannique; et
- c) la décision est celle de l'autorité principale et fait foi de la décision de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable en Ontario.

Interprétation

Les expressions définies dans le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le *Règlement 11-102* et le *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 21, ont le même sens dans la présente décision lorsqu'elles y sont employées, sauf si elles y reçoivent une autre définition.

Déclarations

La présente décision est fondée sur les faits suivants déclarés par le déposant :

1. Le déposant est une société par actions constituée en vertu des lois de la France. Il n'est pas et n'a pas l'intention de devenir un émetteur assujéti en vertu de la législation en valeurs mobilières d'un territoire du Canada et n'est pas en défaut à l'égard de la législation en valeurs mobilières d'un territoire du Canada. Le siège du déposant est situé en France et ses actions sont inscrites à la cote de l'Euronext Paris.
2. Le déposant a élaboré un programme d'actionnariat des salariés mondial (le « programme d'actionnariat des salariés 2024 ») et prévoit d'établir des programmes d'actionnariat des salariés mondiaux subséquents pour les quatre années suivantes après 2024 qui seront similaires à tout égard important (les « programmes d'actionnariat des salariés subséquents », et avec le programme d'actionnariat des salariés 2024, le « programme d'actionnariat des salariés ») pour les salariés admissibles du déposant et de ses entités apparentées participantes, y compris ses entités apparentées qui emploient des salariés canadiens (les « entités apparentées locales », et avec le déposant et ses autres entités apparentées, le « Groupe AXA »). Chaque entité apparentée locale est une filiale contrôlée directement ou indirectement par le déposant et aucune entité apparentée locale n'est et n'a l'intention de devenir un émetteur assujéti en vertu de la législation en valeurs mobilières d'un territoire du Canada. Le siège du Groupe AXA au Canada est situé au Québec.
3. En date des présentes, les entités apparentées locales comprennent AXA Assistance Canada Inc., XL Services Canada Ltd., Matrix Risk Consultants Inc., XL Speciality Insurance Company, XL Reinsurance America Inc. et Catlin Canada Inc. Lors d'un programme d'actionnariat des salariés subséquent, la liste des entités apparentées locales pourrait changer.
4. En date des présentes et compte tenu du programme d'actionnariat des salariés, le déposant est et sera un « émetteur étranger » au sens du paragraphe 2.15(1) du *Règlement 45-102 sur la vente de titres*, RLRQ, c. V-1.1, r. 20 (le « Règlement 45-102 »), du paragraphe 2.8(1) de la règle 72-503 - *Distributions Outside Canada* de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « Règle 72-503 de la CVMO ») et du paragraphe 11(1) de la règle 72-501 - *Distributions to Purchasers Outside Alberta* de la Commission des valeurs mobilières de l'Alberta (la « Règle 72-501 de l'ASC »).
5. Chaque programme d'actionnariat des salariés comporte deux options de souscription :
 - a) un placement d'actions devant être souscrites par l'entremise du compartiment classique temporaire pertinent, qui fusionnera avec le compartiment classique principal au terme du programme d'actionnariat des salariés (la « formule classique »);
 - b) un placement d'actions devant être souscrites par l'entremise du compartiment à effet de levier pertinent (la « formule à effet de levier »).
6. Seules les personnes qui sont des salariés d'une entité faisant partie du Groupe AXA pendant la période de souscription aux termes d'un programme d'actionnariat des salariés et qui satisfont aux autres critères d'emploi (les « salariés admissibles ») pourront participer au programme d'actionnariat des salariés pertinent.
7. Le compartiment classique principal a été établi en vue de mettre en œuvre les programmes d'actionnariat des salariés en général. Le compartiment classique 2024 et le compartiment à effet

de levier 2024 ont été établis en vue de mettre en œuvre le programme d'actionnariat des salariés 2024. Le compartiment classique 2024, le compartiment à effet de levier 2024, le compartiment classique principal ou le Fonds n'ont pas l'intention de devenir émetteur assujéti en vertu de la législation en valeurs mobilières d'un territoire du Canada. Il n'y a aucune intention qu'un compartiment classique temporaire ou qu'un compartiment à effet de levier qui sera établi aux fins de la mise en œuvre des programmes d'actionnariat des salariés subséquents devienne un émetteur assujéti en vertu de la législation en valeurs mobilières d'un territoire du Canada.

8. Le compartiment classique 2024, le compartiment à effet de levier 2024 et le compartiment classique principal sont inscrits auprès de l'Autorité des marchés financiers en France (l'« AMF de France ») et approuvés par celle-ci.
9. Il est prévu que chaque compartiment classique temporaire et chaque compartiment à effet de levier établis dans le cadre des programmes d'actionnariat des salariés subséquents seront des FCPE, et seront inscrits auprès de l'AMF de France et approuvés par celle-ci.
10. Le montant total qu'un salarié canadien peut investir aux termes du programme d'actionnariat des salariés ne peut excéder 25 % de sa rémunération annuelle brute estimative pour l'année en cause. Aux fins de ce calcul, le plafond d'investissement du salarié canadien dans un compartiment à effet de levier inclura la cotisation de la banque (comme défini ci-après). Par conséquent, le montant total investi par un salarié canadien dans la formule à effet de levier ne peut dépasser 2.5 % de sa rémunération annuelle brute estimative.
11. Aux termes de la formule classique, chaque programme d'actionnariat des salariés sera effectué de la manière suivante :
 - a) Les participants canadiens souscriront les parts classiques temporaires pertinentes, et le compartiment classique temporaire pertinent souscrira par la suite des actions pour le compte des participants canadiens à l'aide des cotisations des participants canadiens.
 - b) Le prix de souscription correspondra au prix calculé comme étant la moyenne arithmétique du cours moyen quotidien pondéré en fonction du volume des actions (exprimé en euros) sur l'Euronext Paris pendant les 20 jours de bourse consécutifs précédant la date à laquelle le prix de souscription est établi par le chef de la direction ou le chef de la direction adjoint, mandaté par le conseil d'administration du déposant (le « prix de référence »), moins une décote précisée par rapport au prix de référence (ex. 20 % pour le programme d'actionnariat des salariés 2024).
 - c) Au terme d'un programme d'actionnariat des salariés, le compartiment classique temporaire pertinent sera fusionné avec le compartiment classique principal (sous réserve de l'approbation du conseil de surveillance du Fonds et de l'AMF de France). Les parts classiques temporaires détenues par les participants canadiens seront remplacées au prorata par des parts classiques principales et les actions souscrites seront détenues dans le compartiment classique principal (cette opération étant désignée la « fusion »). La fusion est effectuée par le transfert de tous les actifs détenus dans le compartiment classique temporaire vers le compartiment classique principal et la liquidation des compartiments classiques temporaires suivant ce transfert.
 - d) Les parts classiques acquises par des participants canadiens sous la formule classique seront assujéties à une période de blocage d'environ cinq ans (la « période de blocage »), sous réserve de certaines exceptions prescrites par le droit français et adoptées pour un programme d'actionnariat des salariés (comme un décès, une invalidité ou une cessation d'emploi).

- e) Les dividendes versés sur les actions détenues dans le compartiment classique seront versés à ce dernier et seront affectés à l'achat d'actions supplémentaires. Afin de refléter ce réinvestissement, de nouvelles parts classiques seront émises aux participants canadiens.
 - f) À la fin de la période de blocage pertinente, un participant canadien peut : (i) demander le rachat de ses parts classiques en contrepartie des actions sous-jacentes ou d'un paiement en espèces correspondant à la valeur marchande des actions sous-jacentes à ce moment; ou (ii) continuer à détenir des parts classiques et en demander le rachat à une date ultérieure en contrepartie des actions sous-jacentes ou d'un paiement en espèces correspondant à la valeur marchande des actions sous-jacentes à ce moment.
 - g) Dans le cas d'un rachat anticipé découlant du fait qu'un participant canadien se prévaut de l'une des exceptions relatives à la période de blocage et rencontre les critères applicables (un « rachat anticipé ») le participant canadien peut demander le rachat de ses parts classiques en contrepartie des actions sous-jacentes ou d'un paiement en espèces correspondant à la valeur marchande des actions sous-jacentes à ce moment.
12. Aux termes de la formule à effet de levier, chaque programme d'actionnariat des salariés sera effectué de la manière suivante :
- a) Les participants canadiens souscriront les parts à effet de levier pertinentes, et le compartiment à effet de levier pertinent souscrira par la suite des actions pour le compte des participants canadiens à l'aide de la cotisation du salarié (comme défini ci-après) et d'un certain financement mis à la disposition par Natixis (la « banque »), une banque régie par les lois de la France. Pour tout programme d'actionnariat des salariés subséquent, la banque peut changer. Si un tel changement survient, le successeur de la banque demeurera une grande banque commerciale française assujettie à la législation bancaire française.
 - b) Le prix de souscription (exprimé en euros) correspondra au prix de référence, moins une décote précisée déterminée par la banque (ex. 6.40 % pour le programme d'actionnariat des salariés 2024).
 - c) La participation à la formule à effet de levier représente une possibilité pour les salariés admissibles d'obtenir des gains qui sont supérieurs à ceux qui pourraient être obtenus par l'entremise d'une participation à la formule classique, grâce à la participation indirecte du salarié admissible dans le mécanisme de financement impliquant un contrat de swap (le « contrat de swap ») conclu entre le compartiment à effet de levier pertinent et la banque. En termes économiques, le contrat de swap implique le partage de paiements suivant : pour chaque action pouvant être souscrite par l'entremise de la cotisation d'un salarié admissible (exprimée en euros) (la « cotisation du salarié ») aux termes de la formule à effet de levier au prix de référence, déduction faite de la décote précisée, la banque financera la souscription de neuf actions supplémentaires que souscrira le compartiment à effet de levier pertinent (pour le compte du participant canadien) (la « cotisation de la banque »).
 - d) Chaque participant canadien recevra des parts à effet de levier dans le compartiment à effet de levier pertinent lui donnant droit au montant en euros de la cotisation du salarié et aux actions souscrites pour son compte avec la cotisation de la banque.
 - e) Selon les termes du contrat de swap, le compartiment à effet de levier pertinent remettra à la banque un montant correspondant aux montants nets des dividendes versés sur les actions détenues dans le compartiment à effet de levier pendant la période de blocage.

- f) Les parts à effet de levier acquises par des participants canadiens seront assujetties à la période de blocage, sous réserve de certaines exceptions prescrites par le droit français et le programme d'actionnariat des salariés (comme un décès, une invalidité ou une cessation d'emploi).
- g) À la fin de la période de blocage ou dans le cas d'un rachat anticipé, un participant canadien dans la formule à effet de levier aura le droit, en vertu des modalités de la garantie incluse dans le contrat de swap, de recevoir 100 % de la valeur de sa cotisation du salarié. La société de gestion a le droit d'annuler le contrat de swap (ce qui annulera la garantie) à certaines conditions strictement définies, lorsqu'il est dans le meilleur intérêt des porteurs de parts de le faire. Si la société de gestion annulait le contrat de swap et qu'il n'était pas dans le meilleur intérêt des porteurs de parts de le faire, les porteurs de parts auraient alors un recours en droit français contre la société de gestion.
- h) À la fin de la période de blocage, le contrat de swap prendra fin après le dernier paiement de swap. Un participant canadien pourra alors demander de faire racheter ses parts à effet de levier en contrepartie d'un paiement en espèces ou en actions dont la valeur correspond à : (i) la cotisation du salarié du participant canadien; et (ii) la quote-part du participant canadien du montant de l'augmentation, s'il en est (la « formule de rachat »).
- i) Si un participant canadien ne demande pas de faire racheter ses parts à effet de levier à la fin de la période de blocage, son investissement dans le compartiment à effet de levier sera transféré vers le compartiment classique principal au moment de la décision du conseil de surveillance du compartiment à effet de levier et du compartiment classique principal (sous réserve de l'approbation de l'AMF de France). De nouvelles parts classiques principales seront émises en faveur de ces participants canadiens en considération des actifs transférés vers le compartiment classique principal. Les participants canadiens pourront demander de faire racheter les nouvelles parts classiques principales en tout temps. Toutefois, à la suite d'un transfert au compartiment classique principal, la cotisation du salarié et le montant de l'augmentation ne seront plus couverts par le contrat de swap (y compris la garantie de la banque comprise dans celui-ci).
- j) Dans l'éventualité d'un rachat anticipé et s'il satisfait aux critères applicables, un participant canadien peut demander le rachat de ses parts à effet de levier à l'aide de la formule de rachat. Le calcul de l'augmentation, s'il en est, par rapport au prix de référence, sera établi conformément aux règles semblables à celles appliquées au rachat à la fin de la période de blocage, mais en utilisant plutôt la valeur des actions à la date du rachat anticipé.
- k) Un participant canadien ayant opté pour la formule à effet de levier ne sera en aucun cas tenu redevable envers le compartiment à effet de levier, la banque ou le déposant de montants excédant la cotisation du salarié aux termes de la formule à effet de levier.
- l) Aux fins fiscales fédérales canadiennes, un participant canadien ayant opté pour la formule à effet de levier devrait être réputé recevoir tous les dividendes versés sur les actions financées par la cotisation du salarié et par la cotisation de la banque, au moment du versement de ces dividendes au compartiment à effet de levier pertinent, nonobstant le fait que les participants canadiens ne recevront pas réellement ces dividendes.
- m) La déclaration des dividendes sur les actions (dans le cours normal des affaires ou autrement) est déterminée par le conseil d'administration du déposant et approuvée par les actionnaires du déposant. Le déposant ne s'est aucunement engagé envers la banque quant à un versement minimum de dividendes pendant la période de blocage.

- n) Pour tenir compte du fait qu'au moment de la décision d'investissement initiale quant à la participation à la formule à effet de levier, les participants canadiens ne seront pas en mesure de quantifier les impôts éventuels qu'ils auront à payer relativement à cette participation, le déposant ou ses entités apparentées locales indemniseront chaque participant canadien ayant opté pour la formule à effet de levier des coûts suivants : les coûts liés à l'impôt pour les participants canadiens associés au versement, pendant la période de blocage, d'un montant en dividendes excédant un montant déterminé en euros par année civile par action de façon à ce que, dans tous les cas, un participant canadien soit en mesure, au moment de la décision d'investissement initiale, de déterminer l'impôt maximal qu'il aura à payer relativement aux dividendes reçus par le compartiment à effet de levier pertinent pour son compte aux termes de la formule à effet de levier.
- o) Au moment du règlement des obligations du compartiment à effet de levier pertinent aux termes du contrat de swap, le participant canadien réalisera un gain en capital (ou subira une perte en capital) en raison de sa participation au contrat de swap dans la mesure où les montants reçus par le compartiment à effet de levier pertinent pour le compte du participant canadien en provenance de la banque sont supérieurs (ou inférieurs) aux montants payés à la banque par le compartiment à effet de levier pertinent pour le compte du participant canadien. Tout montant de dividendes payé à la banque aux termes du contrat de swap servira à réduire le montant de tout gain en capital (ou augmentera le montant de toute perte en capital) que le participant canadien aurait autrement réalisé (ou subie). Les pertes en capital subies (gains en capital réalisés) par un participant canadien peuvent généralement être compensées (diminués) par tout gain en capital réalisé (toute perte en capital subie) par le participant canadien lors de la disposition des actions, conformément aux règles et aux conditions de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) ou de toute loi provinciale comparable (selon le cas).
13. Le programme d'actionnariat des salariés 2024 n'inclut pas une contribution correspondante en actions. Le Groupe AXA pourrait décider d'octroyer une contribution correspondante aux participants canadiens dans les programmes d'actionnariat des salariés subséquents, avec les modalités d'une telle contribution à être établies à une date ultérieure, le cas échéant.
14. En vertu du droit français, un FCPE est une entité à responsabilité limitée. Le portefeuille de chaque compartiment sera composé presque exclusivement d'actions, bien que le portefeuille du compartiment à effet de levier comprenne également des droits et des obligations aux termes du contrat de swap. Les compartiments pourraient également détenir des espèces ou des quasi-espèces dans l'attente d'un investissement en actions et afin de faciliter les rachats de parts.
15. Les compartiments sont gérés par la société de gestion, qui est une société de gestion de portefeuille régie par les lois de la France. La société de gestion est inscrite auprès de l'AMF de France à titre de gestionnaire de placements et se conforme aux règles de l'AMF de France. La société de gestion n'est pas et n'a pas l'intention de devenir un émetteur assujéti en vertu de la législation en valeurs mobilières d'un territoire du Canada. Pour tout programme d'actionnariat des salariés subséquent, la société de gestion pourrait changer. Si un tel changement survient, le successeur de la société de gestion se conformera aux modalités énoncées dans le présent paragraphe.
16. Les activités de gestion de portefeuille de la société de gestion relatives aux programmes d'actionnariat des salariés et aux compartiments sont limitées à la souscription d'actions du déposant, à la vente de ces actions au besoin afin de financer les demandes de rachat, à l'investissement des espèces disponibles dans des quasi-espèces et aux activités pouvant s'avérer nécessaires pour donner effet au contrat de swap.
17. La société de gestion est également responsable de la préparation des documents comptables et de la publication des documents d'information périodiques, tel que prévu par les règles des

compartiments. Les activités de la société de gestion n'ont pas d'incidence sur la valeur sous-jacente des actions.

18. Aucune entité du Groupe AXA, les compartiments et la société de gestion, ni leurs administrateurs, dirigeants, salariés, mandataires ou représentants ne fourniront des conseils en matière de placement aux salariés canadiens à l'égard d'un investissement dans les parts ou les actions.
19. Aucune entité du Groupe AXA, les compartiments ou la société de gestion n'est en défaut à l'égard de la législation en valeurs mobilières d'un territoire du Canada.
20. Les actions émises dans le cadre du programme d'actionnariat des salariés seront déposées dans les comptes du compartiment pertinent auprès de BNP Paribas SA (le « dépositaire »), une importante banque commerciale française assujettie à la législation bancaire française. Pour tout programme d'actionnariat des salariés subséquent, le dépositaire peut changer. Si un tel changement survient, le successeur du dépositaire demeurera une importante banque commerciale française assujettie à la législation bancaire française. Le dépositaire exécute les ordres d'achat, de négociation et de vente de titres en portefeuille et prend toutes les mesures nécessaires pour permettre au compartiment pertinent d'exercer les droits rattachés aux titres détenus dans son portefeuille.
21. La société de gestion et le dépositaire sont tenus d'agir dans le meilleur intérêt des porteurs de parts (incluant les participants canadiens) et ils sont solidairement responsables à leur égard, en vertu de la législation française, de toute violation des règles et des règlements régissant les FCPE, de toute violation des règles du FCPE ou de toute opération intéressée ou de négligence.
22. La participation au programme d'actionnariat des salariés se fait sur une base volontaire et les salariés canadiens ne seront pas incités à y participer en vue d'obtenir un emploi ou de conserver leur emploi.
23. La valeur des parts sera calculée et déclarée à l'AMF de France périodiquement. La valeur des parts augmentera ou diminuera en fonction de l'augmentation ou la diminution de la valeur des actions sous-jacentes.
24. Les actions et les parts ne sont actuellement pas inscrites à la cote d'une bourse au Canada et il n'y a aucune intention de les y inscrire.
25. Tous les frais de gestion relatifs aux compartiments seront payés sur l'actif du compartiment pertinent ou par le déposant, tel qu'il est prévu dans les règles du compartiment pertinent.
26. Le déposant retiendra les services d'un courtier en valeurs mobilières qui est inscrit à titre de courtier en valeurs mobilières aux termes de la législation en valeurs mobilières de l'Ontario afin qu'il conseille les salariés canadiens qui résident dans cette province et qui démontrent de l'intérêt envers un programme d'actionnariat des salariés et afin de les aider à déterminer, conformément aux pratiques de l'industrie, si un investissement dans un programme d'actionnariat des salariés convient à chacun de ces salariés canadiens en fonction de sa situation financière particulière.
27. Les participants canadiens recevront une trousse de renseignements en français ou en anglais, selon leur préférence, qui comprendra un sommaire des modalités du programme d'actionnariat des salariés pertinent, une description des incidences fiscales canadiennes de la souscription et de la détention des parts ainsi qu'au rachat de celles-ci à la fin de la période de blocage applicable. Les participants canadiens recevront un document d'informations pour investisseurs approuvé par l'AMF de France pour chaque compartiment décrivant ses principales caractéristiques ainsi qu'un formulaire de réservation, de révocation et de souscription. La

trousse de renseignements destinée aux participants canadiens qui souscriront des parts à effet de levier comprendra tous les renseignements nécessaires d'ordre général relativement à la formule à effet de levier et comportera également une déclaration des risques qui décrira certains risques inhérents à la souscription de parts à effet de levier aux termes de la formule à effet de levier. Les participants canadiens peuvent consulter le rapport annuel du déposant (*Document d'enregistrement universel*) déposé auprès de l'AMF de France relativement aux actions et un exemplaire des règles du compartiment pertinent. Les participants canadiens auront également accès aux documents d'information continue du déposant qui sont fournis aux porteurs d'actions en général. Les participants canadiens recevront un état initial des titres qu'ils détiennent ainsi qu'un état mis à jour au moins une fois par année.

28. En date du 3 juillet 2024, il y a environ 272 salariés canadiens, dont le plus grand nombre réside en Ontario (135), les autres résidant au Québec (120), en Alberta (12) et en Colombie-Britannique (5), représentant, dans l'ensemble, moins de 1 % du nombre de salariés admissibles du Groupe AXA à l'échelle mondiale.

Décision

Les décideurs estiment que la décision respecte les critères prévus par la législation qui leur permettent de la prendre.

La décision des décideurs en vertu de la législation est d'accorder la dispense souhaitée aux conditions suivantes :

1. à l'égard du programme d'actionnariat des salariés 2024, l'exigence de prospectus s'applique à la première opération visée sur les parts ou les actions pertinentes acquises par des participants canadiens aux termes de la présente décision, sauf si les conditions ci-après sont réunies :
 - a) l'émetteur du titre :
 - i) soit n'était pas un émetteur assujéti dans un territoire du Canada à la date du placement;
 - ii) soit n'est pas un émetteur assujéti dans un territoire du Canada à la date de l'opération visée;
 - b) l'émetteur du titre était un émetteur étranger à la date du placement, au sens du paragraphe 2.15(1) du Règlement 45-102, du paragraphe 2.8(1) de la règle 72-503 de la CVMQ et du paragraphe 11(1) de la règle 72-501 de l'ASC; et
 - c) la première opération visée est effectuée :
 - i) soit sur une bourse ou un marché à l'extérieur du Canada;
 - ii) soit avec une personne à l'extérieur du Canada;
2. à l'égard de tout programme d'actionnariat des salariés subséquent réalisé dans les cinq ans à compter de la date de la présente décision :
 - a) les déclarations, autres que celles qui figurent aux paragraphes 3, 12a), 20 et 28, demeurent véridiques et exactes à l'égard d'un programme d'actionnariat des salariés subséquent;
 - b) les conditions énoncées au paragraphe 1 ci-dessus soient satisfaites dans le cadre de tout programme d'actionnariat des salariés subséquent (étant entendu que tout renvoi au

programme d'actionnariat des salariés 2024 est interprété comme renvoyant au programme d'actionnariat des salariés pertinent); et

3. dans les provinces de l'Ontario et de l'Alberta, la dispense de prospectus visant la première opération visée sur des parts ou actions acquises par des participants canadiens aux termes de la présente décision ne s'applique pas à une opération ou une série d'opérations faisant partie d'un plan ou d'un stratagème qui vise à éviter les exigences d'un prospectus en lien avec une opération visée avec une personne ou société au Canada.

Benoît Gascon
Directeur principal du financement des sociétés

Décision n° : 2024-FS-1056077

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.7 AGRÉMENTS, AUTORISATIONS ET OPÉRATIONS SUR DÉRIVÉS DE GRÉ À GRÉ

Aucune information.

6.8 OFFRES PUBLIQUES

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

6.9.2 Dispenses

Aucune information.

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

Corporation Moteurs Taiga et 9526-1624 Québec inc.

Le 29 octobre 2024

Dans l'affaire de
la législation en valeurs mobilières du
Québec et de l'Ontario (les « territoires »)

et

dans l'affaire
des levées d'interdictions d'opérations

et

dans l'affaire du
traitement des demandes de révocation de l'état d'émetteur assujetti

et

Dans l'affaire de
Corporation Moteurs Taiga (l'« émetteur ») et 9526-1624 Québec inc.
(« New ParentCo », collectivement avec l'émetteur, les « déposants »)

Décision

Contexte

1. L'émetteur fait l'objet d'une interdiction d'opérations pour manquement aux obligations de dépôt (l'« interdiction d'opérations de l'émetteur ») prononcée par l'Autorité des marchés financiers (l'« autorité principale ») le 19 août 2024.
2. Le 11 octobre 2024, l'autorité principale a rendu une décision de levée partielle, telle que définie ci-après, qui prévoit notamment à l'égard de New ParentCo une condition qui interdit à New ParentCo d'effectuer toute opération sur valeurs à l'égard d'un titre de New ParentCo à l'exception de certaines opérations de la réorganisation en vertu de la LACC, telle que définie ci-après (l'« interdiction d'opérations de New ParentCo », collectivement avec l'interdiction d'opérations de l'émetteur, les « interdictions d'opérations des déposants »).
3. L'émetteur a déposé une demande auprès de l'autorité principale en vue d'obtenir la levée de l'interdiction d'opérations de l'émetteur en vertu de l'*Instruction générale 11-207 relative aux interdictions d'opérations pour manquement aux obligations de dépôt et à leur levée dans plusieurs territoires* sous le régime de passeport (l'« Instruction générale 11-207 »).
4. New ParentCo a déposé une demande auprès de l'autorité principale en vue d'obtenir la levée de l'interdiction d'opérations de New ParentCo en vertu de la législation en valeurs mobilières des territoires (la « législation »).
5. L'autorité principale et la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (les « décideurs ») a également reçu une demande des déposants en vue d'obtenir une décision en vertu de la législation révoquant l'état d'émetteur assujetti des déposants dans tous les territoires du Canada dans lesquels ils sont émetteurs assujettis (la « décision de révocation de l'état d'émetteur assujetti »).
6. Dans le cadre du traitement des demandes de révocation de l'état d'émetteur assujetti (demandes sous régime double):
 - a) les déposants ont donné avis qu'ils entendent se prévaloir du paragraphe 1 de l'article 4C.5 du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport*, RLRQ, c.V-1.1, r. 1 (le « Règlement 11-102 ») dans tous les territoires du Canada autre que le Québec et l'Ontario;
 - b) la présente décision est celle de l'autorité principale et fait foi de la décision de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable en Ontario

Interprétation

Les expressions définies dans le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, dans le *Règlement 14-501Q sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 4, dans le *Règlement 11-102*, dans

l'Instruction générale 11-207 et l'Instruction générale 11-206 relative au traitement des demandes de révocation de l'état d'émetteur assujetti ont le même sens dans la présente décision lorsqu'elles y sont employées, sauf si elles y reçoivent une autre définition

Déclarations

La présente décision est fondée sur les déclarations de faits suivantes des déposants :

7. Le siège des déposants se situe dans la province de Québec.
8. Les déposants sont des émetteurs assujettis dans tous les territoires du Canada.
9. Le capital-actions autorisé de l'émetteur est composé d'un nombre illimité d'actions à droit de vote restreint de catégorie A, d'un nombre illimité d'actions de catégorie B et d'un nombre illimité d'actions ordinaires (les « actions ordinaires ») et d'actions à droit de vote proportionnel.
10. L'émetteur a 31 825 716 actions ordinaires émises et en circulation et aucune action à droit de vote restreint de catégorie A, aucune action de catégorie B et aucune action à droit de vote proportionnel en circulation.
11. Outre les actions ordinaires, seuls les titres suivants étaient également en circulation, immédiatement avant le début de la mise en œuvre de la réorganisation en vertu de la LACC (ci-après défini): i) des bons de souscription d'actions ordinaires (les « bons de souscription »), ii) des bons de souscription de remplacement d'actions ordinaires (les « bons de souscription de remplacement »), iii) des options d'achat d'actions ordinaires (les « options »), et iv) des débetures convertibles qui étaient convertibles en actions ordinaires (les « débetures convertibles »).
12. Le 19 août 2024, les actions ordinaires et les bons de souscription ont été radiés de la cote de la Bourse de Toronto.
13. Le 19 août 2024, l'autorité principale a prononcé l'interdiction d'opérations de l'émetteur à la suite de son omission de déposer ses états financiers intermédiaires non audités, son rapport de gestion intermédiaire s'y rapportant et les attestations intermédiaires pour la période close le 30 juin 2024 (collectivement, les « documents non déposés »).
14. L'interdiction d'opérations de l'émetteur est entrée en vigueur dans chacun des territoires du Canada où s'applique une disposition législative sur la réciprocité automatique, sous réserve des dispositions de la législation en valeurs mobilières locale.
15. L'émetteur n'a pas déposé les documents d'information continue qu'il devait déposer en vertu de la législation en valeurs mobilières canadienne applicable depuis la date de l'interdiction d'opérations de l'émetteur.

Procédures en vertu de la LACC

16. Le 10 juillet 2024, l'émetteur et ses filiales, Moteurs Taiga inc., Taiga Motors America Inc. et CGGZ Finance Corp. (collectivement, les entités Taiga) ont demandé et obtenu la protection contre leurs créanciers en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, L.R.C. (1985), c. C-36 (la « LACC »), le tout aux termes d'une ordonnance de la

Cour supérieure du Québec (Chambre commerciale) (la « Cour »), en sa version modifiée, mise à jour et complétée depuis le 10 juillet 2024 (les « procédures en vertu de la LACC »).

17. Restructuration Deloitte inc. a été nommée par la Cour en qualité de contrôleur (le « contrôleur ») dans le cadre des procédures en vertu de la LACC. Le contrôleur a remis à ce jour à la Cour trois rapports sur les procédures en vertu de la LACC, lesquels peuvent tous être consultés sur le site Web créé par le contrôleur pour les procédures en vertu de la LACC.
18. Le 10 juillet 2024, les entités Taiga ont demandé et obtenu auprès de la Cour une ordonnance en vertu de la LACC approuvant un processus de sollicitation de vente et d'investissement (« PSVI ») à l'égard des entités Taiga autorisant la sollicitation d'offres d'investissement, de refinancement ou de vente à l'égard des activités ou des actifs de toutes ou certaines des entités Taiga, le tout conformément au PSVI.
19. Après la réalisation du PSVI, M. Stewart Wilkinson (l'« acquéreur ») a été choisi par l'émetteur à titre de soumissionnaire admissible avec l'appui et la recommandation du contrôleur et, le 7 octobre 2024, l'acquéreur, New ParentCo et les entités Taiga ont signé une convention d'achat d'actions (la « convention d'achat d'actions ») qui prévoit l'acquisition de toutes les actions ordinaires de l'émetteur par l'acquéreur, sous réserve des exclusions, des modalités et des conditions qui y sont énoncées.
20. Entre autres, l'acquéreur a exigé que la convention d'achat d'actions comprenne une condition préalable à son obligation de procéder à la clôture des transactions envisagées par cette convention, à savoir que (i) l'interdiction d'opérations de l'émetteur soit levée afin de permettre la réalisation de toute opération ou de tout placement nécessaire à la réalisation de cette transaction, et que (ii) l'émetteur cesse d'être un émetteur assujéti avant la clôture de ces transactions.
21. Les entités Taiga ont déposé une demande auprès de la Cour pour obtenir l'émission d'une ordonnance d'approbation et de dévolution sous forme d'« ordonnance de dévolution inversée » (l'« ODI ») qui approuverait, entre autres choses, l'acquisition par l'acquéreur de la totalité des actions émises et en circulation de l'émetteur dans le cadre d'une série d'étapes (la « réorganisation en vertu de la LACC ») énoncées dans la convention d'achat d'actions, y compris l'octroi et l'émission de l'ODI par la Cour.
22. Le 10 octobre 2024, l'ODI a été prononcée par la Cour aux entités Taiga.
23. La réorganisation en vertu de la LACC n'a pas été soumise au vote ni à l'approbation des actionnaires ou des créanciers de l'émetteur.

Réorganisation en vertu de la LACC

24. La réorganisation en vertu de la LACC comprend la réalisation des étapes principales suivantes dans l'ordre indiqué ci-après :
 - a) toutes les actions ordinaires ont été échangées contre des actions ordinaires de New ParentCo (les « actions ordinaires de New ParentCo »), alors une filiale en propriété exclusive de l'émetteur, de sorte que New ParentCo détient désormais toutes les actions ordinaires émises et en circulation et que les porteurs des actions ordinaires émises et en circulation immédiatement avant l'échange détiennent un nombre équivalent d'actions ordinaires de New ParentCo (l'« échange d'actions »). Par suite de l'échange d'actions,

New ParentCo est devenue un émetteur assujéti dans chacun des territoires du Canada aux termes du paragraphe 68 (4) de la Loi et des dispositions correspondantes ou équivalentes de la législation en valeurs mobilières des autres territoires;

- b) simultanément à l'étape précédente, toutes les actions détenues par l'émetteur dans le capital-actions de New ParentCo après sa constitution et toutes les options, les bons de souscription, les bons de souscription de remplacement et les débentures convertibles ont été annulés sans contrepartie;
- c) les entités Taiga ont transféré certains actifs exclus à New ParentCo comme il est indiqué dans la convention d'achat d'actions en contrepartie de billets à ordre d'un montant en capital de 1,00 \$ chacun (les « billets »);
- d) les entités Taiga ont transféré certains passifs exclus à New ParentCo comme il est indiqué dans la convention d'achat d'actions en contrepartie de l'annulation des billets;
- e) toutes les actions ordinaires émises et en circulation de New ParentCo ont été annulées sans contrepartie;
- f) en tant que dernière étape de la réorganisation en vertu de la LACC, l'acquéreur fera l'acquisition de toutes les actions émises et en circulation de l'émetteur auprès de New ParentCo aux termes de la convention d'achat d'actions.

25. Dans le cadre de la mise en œuvre du PSVI et de l'obtention de l'ODI, l'émetteur a entrepris certaines démarches pour favoriser des opérations sur les titres de l'émetteur, y compris la conclusion de la convention d'achat d'actions, qui ont été prises selon les directives, avec l'approbation et sous la supervision de la Cour. Conformément, l'émetteur a soumis une demande de levée partielle auprès de l'autorité principale afin de réaliser les étapes de la réorganisation en vertu de la LACC prévues aux sous-paragraphe 24 (a) à (e).

26. Le 11 octobre 2024, l'autorité principale a rendu une décision de lever partiellement l'interdiction d'opérations de l'émetteur dans le seul objectif de permettre certaines opérations sur titres requises pour réaliser certaines étapes de la réorganisation en vertu de la LACC (la « décision de levée partielle de l'interdiction d'opérations »).

27. La décision de levée partielle de l'interdiction d'opérations comprend une condition selon laquelle aucune opération visant les titres New ParentCo ne peut être effectuée (l'« interdiction d'opérations de New ParentCo »), autre que les opérations permises par la décision de levée partielle de l'interdiction d'opérations, jusqu'au moment où une décision est rendue pour lever de façon définitive l'interdiction d'opérations de New ParentCo. L'interdiction d'opérations de New ParentCo est entrée en vigueur dans chacun des territoires du Canada où s'applique une disposition législative sur la réciprocité automatique, sous réserve des dispositions de la législation en valeurs mobilières locale.

28. Le 17 octobre 2024, les étapes de la réorganisation en vertu de la LACC prévues aux sous-paragraphe 24 (a) à (e) ont été réalisées.

29. Après la réalisation des étapes de la réorganisation en vertu de la LACC prévues aux sous-paragraphe 24 (a) à (e) :

- a) le capital-actions émis et en circulation de l'émetteur est composé uniquement d'actions

ordinaires, dont la totalité, est détenue par un seul actionnaire, soit l'acquéreur; et

- b) le capital-actions autorisé de New ParentCo est composé uniquement des actions ordinaires de New ParentCo et aucune action ordinaire de New ParentCo n'est actuellement émise et en circulation, de sorte que New ParentCo n'a aucun actionnaire et qu'elle n'a aucun autre titre émis et en circulation.

Les déposants

30. Les déposants ne sont pas des émetteurs assujettis du marché de gré à gré aux termes du Règlement 51-105 sur les émetteurs cotés sur les marchés de gré à gré américains, RLRQ, c. V-1.1, r. 24.1.
31. Les titres en circulation des déposants, y compris les titres de créance, sont détenus en propriété véritable, directement ou indirectement, par moins de 15 porteurs dans chacun des territoires du Canada et moins de 51 porteurs au total à l'échelle mondiale.
32. Aucun titre des déposants n'est négocié au Canada ou à l'étranger, sur un marché au sens du Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché, RLRQ, c. V-1.1, r. 5, ni au moyen d'aucun autre mécanisme permettant aux acheteurs et aux vendeurs de titres de se rencontrer et par lequel des données de négociation sont rendues publiques.
33. Les déposants demandent la révocation de leur état d'émetteur assujetti dans tous les territoires du Canada dans lesquels ils sont émetteurs assujettis.
34. Les déposants ne sont pas en défaut aux termes des exigences de la législation en valeurs mobilières applicable de tout territoire au Canada ou des règles et règlements adoptés aux termes de celle-ci, à l'exception de l'émetteur eu égard de ses obligations relatives à la production et au dépôt des documents non déposés.
35. L'acquéreur ou les dirigeants des déposants n'ont actuellement aucune intention de faire en sorte que l'émetteur obtienne du financement au moyen d'un appel public à l'épargne de ses titres au Canada ou ailleurs.
36. Les renseignements qui auraient été divulgués dans les documents non déposés ne fournissent plus des renseignements significatifs ou importants puisque l'émetteur a un actionnaire, soit l'acquéreur, à la suite de la réalisation de la réorganisation en vertu de la LACC.
37. Les déposants reconnaissent qu'en accordant la décision demandée, l'autorité principale n'exprime aucun avis ni aucune approbation quant aux modalités de la réorganisation en vertu de la LACC.

Décision

L'autorité principale estime que la décision de lever les interdictions d'opérations des déposants respecte les critères prévus par la législation qui lui permettent de la rendre.

La décision de l'autorité principale en vertu de la législation est de lever les interdictions d'opérations des déposants.

Les décideurs estiment que la décision de révocation de l'état d'émetteur assujetti respecte les critères prévus par la législation qui leur permettent de la rendre.

La décision des décideurs en vertu de la législation est de rendre la décision de révocation de l'état d'émetteur assujetti.

Marie-Claude Brunet-Ladrie
Directrice de la surveillance des émetteurs et initiés

Décision n° : 2024-IC-1065254

WRKCo Inc.

Le 25 octobre 2024

Dans l'affaire de
la législation en valeurs mobilières du
Québec (le « territoire »)

et

Dans l'affaire du
traitement des demandes de révocation de l'état d'émetteur assujetti

et

Dans l'affaire de
WRKCo Inc. (le « déposant »)

Décision

Contexte

L'autorité principale du territoire a reçu du déposant une demande en vue d'obtenir une décision en vertu de la législation en valeurs mobilières du territoire de l'autorité principale (la « législation ») révoquant son état d'émetteur assujetti dans tous les territoires du Canada dans lesquels il est un émetteur assujetti (la « décision souhaitée »).

Dans le cadre du traitement des demandes de révocation de l'état d'émetteur assujetti (demande sous le régime de passeport) :

- (a) l'Autorité des marchés financiers est l'autorité principale à l'égard de la présente demande;
- (b) le déposant a donné avis qu'il entend se prévaloir du paragraphe 1 de l'article 4C.5 du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport*, RLRQ, c. V-1.1, r. 1 (le « Règlement 11-102 ») dans les territoires suivants : Colombie-Britannique et Manitoba (avec le territoire, les « territoires visés »).

Interprétation

Les expressions définies dans le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le *Règlement 14-501Q sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 4, et le *Règlement 11-102* ont le même sens dans la présente décision lorsqu'elles y sont employées, sauf si elles y reçoivent une autre définition.

Déclarations

La présente décision est fondée sur les déclarations de faits suivantes du déposant :

1. Le déposant a été constitué en vertu des lois du Delaware et est régi par celles-ci et son siège social est situé à Atlanta, aux États-Unis;
2. Le déposant est un émetteur assujéti dans les territoires visés;
3. Le déposant est une filiale en propriété exclusive de WestRock Company (« WestRock ») et une filiale en propriété exclusive indirecte de Smurfit Westrock plc, société constituée sous le régime des lois de l'Irlande et régie par celles-ci (« Smurfit Westrock »);
4. En date de la présente décision, le capital-actions du déposant se compose de 1 000 actions ordinaires (les « actions ordinaires »), lesquelles sont toutes détenues par WestRock;
5. Depuis novembre 2018, le déposant se prévalait de la dispense en faveur d'émetteurs bénéficiant de soutien au crédit en vertu de l'article 13.4 du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*, RLRQ, c. V-1.1, r. 24, (le « Règlement 51-102 ») et se fondait sur les documents d'information continue déposés par WestRock, à titre de société mère garante, en déposant l'avis requis aux termes de la clause 13.4d)ii)A) du Règlement 51-102;
6. Aux termes d'une opération (l'« opération ») intervenue entre WestRock, Smurfit Kappa Group plc, Sun Merger Sub, LLC et Smurfit Westrock, complétée le 5 juillet 2024, WestRock et le déposant sont devenus des filiales en propriété exclusive indirectes de Smurfit Westrock;
7. En conséquence de l'opération, Smurfit Westrock est devenue un émetteur assujéti dans les territoires visés;
8. Smurfit Westrock est également un émetteur inscrit auprès de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») des États-Unis et ses actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse de New York (la « NYSE ») et de la Bourse de Londres;
9. À la suite de la réalisation de l'opération, les actions ordinaires de WestRock ont été radiées de la cote de la NYSE, et toutes les obligations de déclaration applicables à WestRock auprès de la SEC ont cessé ;
10. Puisque WestRock n'est plus un émetteur inscrit auprès de la SEC et, depuis le 13 août 2024, au Canada, n'est plus un émetteur assujéti dans les territoires visés, le déposant ne peut plus se fonder sur les documents d'information continue de WestRock, à titre de société mère garante;
11. Le déposant n'est assujéti à aucune obligation de déclaration auprès de la SEC;
12. Le déposant, en tant que filiale de Smurfit Westrock, ne prépare pas de documents d'information continue distincts satisfaisant les exigences de la législation canadienne en valeurs mobilières et la préparation de tels documents représenterait un fardeau important pour le déposant;
13. À l'exclusion des billets émis aux termes de son programme de billets de trésorerie, le déposant compte huit séries de titres de créance en circulation :
 - Billets de premier rang à 3,750 % d'un capital de 600 M\$ US échéant en 2025 (les « billets de 2025 ») (qui ont fait l'objet d'une libération aux termes des modalités de l'acte de fiducie applicable en date du 17 septembre 2024);
 - Billets de premier rang à 4,650 % d'un capital de 750 M\$ US échéant en 2026 (les « billets de 2026 »);
 - Billets de premier rang à 3,375 % d'un capital de 500 M\$ US échéant en 2027 (les « billets de 2027 »);
 - Billets de premier rang à 4,000 % d'un capital de 600 M\$ US échéant en 2028 (les « billets de 2028-1 »);

- Billets de premier rang à 3,900 % d'un capital de 500 M\$ US échéant en 2028 (les « billets de 2028-2 »);
 - Billets de premier rang à 4,900 % d'un capital de 750 M\$ US échéant en 2029 (les « billets de 2029 »);
 - Billets de premier rang à 4,200 % d'un capital de 500 M\$ US échéant en 2032 (les « billets de 2032 »);
 - Billets de premier rang à 3,000 % d'un capital de 600 M\$ US échéant en 2033 (les « billets de 2033 », et collectivement avec les billets de 2025, les billets de 2026, les billets de 2027, les billets de 2028-1, les billets de 2028-2, les billets de 2029 et les billets de 2032, les « billets »)
14. Les billets de 2025, les billets de 2027 et les billets de 2028-1 ont été émis aux termes, et sont assujettis aux modalités, d'un acte de fiducie, daté du 24 août 2017, intervenu entre le déposant, WestRock, Westrock MWV, LLC (« MWV »), Westrock RKT, LLC (« RKT ») et The Bank of New York Mellon Trust Company, N.A. (« BNY »), à titre de fiduciaire (en sa version modifiée et complétée de temps à autre, l'« acte de 2017 »);
15. Les billets de 2026, les billets de 2028-2, les billets de 2029, les billets de 2032 et les billets de 2033 ont été émis aux termes, et sont assujettis aux modalités, d'un acte de fiducie, daté du 3 décembre 2018, intervenu entre le déposant, WestRock, MWV, RKT et BNY, à titre de fiduciaire (en sa version modifiée et complétée de temps à autre, l'« acte de 2018 » et, collectivement avec l'acte de 2017, les « actes »); WestRock, MWV et RKT sont également des garants des obligations du déposant aux termes des actes;
16. Les billets de 2025, les billets de 2026, les billets de 2027, les billets de 2028-1 et les billets de 2029 ont été émis au moyen d'un placement privé et les billets de 2028-2, les billets de 2032 et les billets de 2033 ont été émis au moyen d'un appel public à l'épargne;
17. Les actes ne renferment aucune disposition exigeant que le déposant demeure un émetteur assujetti dans les territoires visés;
18. Les billets sont émis sous forme d'inscription en compte et représentés par des certificats globaux immatriculés au nom d'un prête-nom, soit The Depository Trust Company (« DTC »), et les droits de propriété véritable s'y rapportant sont inscrits dans les registres tenus par DTC et ses adhérents à titre d'intermédiaires financiers détenant des titres pour le compte de leurs clients. Conformément aux pratiques et aux usages du secteur, le déposant a obtenu de Broadridge Financial Solutions, Inc. une étude sur l'emplacement géographique des porteurs véritables des billets de chaque catégorie en date du 29 juillet 2024 (le « rapport géographique »), qui fournit des renseignements sur le nombre de porteurs de billets et de billets de chaque catégorie détenus dans chaque territoire du Canada, des États-Unis et ailleurs;
19. Le rapport géographique porte sur environ 60,76 % du capital de 600 M\$ US des billets de 2025 en circulation et indique un nombre total de 864 porteurs de billets résidant dans les territoires suivants :
- i. 2 en Ontario, qui détiennent une tranche de 10 011 000 \$ US du capital des billets de 2025;
 - ii. 2 dans des territoires inconnus au Canada, qui détiennent une tranche de 6 503 000 \$ US du capital des billets de 2025;
 - iii. 850 aux États-Unis, qui détiennent une tranche de 329 946 500 \$ US du capital des billets de 2025;
 - iv. 10 dans des territoires internationaux, qui détiennent une tranche de 18 124 000 \$ US du capital des billets de 2025 par l'entremise d'intermédiaires financiers américains.
20. Les porteurs canadiens des billets de 2025 représentent environ 4,53 % du capital des billets de 2025 déclaré. L'extrapolation de ces chiffres à l'ensemble du capital de 600 M\$ US des billets de

2025 en circulation porterait ces chiffres à un total de 7 porteurs canadiens de billets de 2025 représentant environ 0,46 % du nombre total de porteurs de billets de 2025;

21. Le rapport géographique porte sur environ 74,06 % du capital de 750 M\$ US des billets de 2026 en circulation et indique un nombre total de 4 582 porteurs de billets résidant dans les territoires suivants :
 - i. 1 au Québec, qui détient une tranche de 2 000 \$ US du capital des billets de 2026;
 - ii. 4 en Ontario, qui détiennent une tranche de 362 000 \$ US du capital des billets de 2026;
 - iii. 4 dans des territoires inconnus au Canada, qui détiennent une tranche de 6 902 000 \$ US du capital des billets de 2026;
 - iv. 4 451 aux États-Unis, qui détiennent une tranche de 531 233 000 \$ US du capital des billets de 2026;
 - v. 122 dans des territoires internationaux, qui détiennent une tranche de 17 315 000 \$ US du capital des billets de 2026 par l'entremise d'intermédiaires financiers américains.
22. Les porteurs canadiens des billets de 2026 représentent environ 1,24 % du capital des billets de 2026 déclaré. L'extrapolation de ces chiffres à l'ensemble du capital de 750 M\$ US des billets de 2026 en circulation porterait ces chiffres à un total de 12 porteurs canadiens de billets de 2026 représentant environ 0,20 % du nombre total de porteurs de billets de 2026;
23. Le rapport géographique porte sur environ 70,88 % du capital de 500 M\$ US des billets de 2027 en circulation et indique un nombre total de 628 porteurs de billets résidant dans les territoires suivants :
 - i. 1 en Ontario, qui détient une tranche de 500 000 \$ US du capital des billets de 2027;
 - ii. 1 dans un territoire inconnu au Canada, qui détient une tranche de 200 000 \$ US du capital des billets de 2027;
 - iii. 614 aux États-Unis, qui détiennent une tranche de 345 706 000 \$ US du capital des billets de 2027;
 - iv. 12 dans des territoires internationaux, qui détiennent une tranche de 8 016 000 \$ US du capital des billets de 2027 par l'entremise d'intermédiaires financiers américains.
24. Les porteurs canadiens des billets de 2027 représentent environ 0,20 % du capital des billets de 2027 déclaré. L'extrapolation de ces chiffres à l'ensemble du capital de 500 M\$ US des billets de 2027 en circulation porterait ces chiffres à un total de 3 porteurs canadiens de billets de 2027 représentant environ 0,32 % du nombre total de porteurs de billets de 2027;
25. Le rapport géographique porte sur environ 71,50 % du capital de 600 M\$ US des billets de 2028-1 en circulation et indique un nombre total de 752 porteurs de billets résidant dans les territoires suivants :
 - i. 1 en Ontario, qui détient une tranche de 1 275 000 \$ US du capital des billets de 2028-1;
 - ii. 1 au Manitoba, qui détient une tranche de 10 000 000 \$ US du capital des billets de 2028-1;
 - iii. 3 dans des territoires inconnus au Canada, qui détiennent une tranche de 1 675 000 \$ US du capital des billets de 2028-1;
 - iv. 728 aux États-Unis, qui détiennent une tranche de 398 408 000 \$ US du capital des billets de 2028-1;

- v. 19 dans des territoires internationaux, qui détiennent une tranche de 17 640 000 \$ US du capital des billets de 2028-1 par l'entremise d'intermédiaires financiers américains.
26. Les porteurs canadiens des billets de 2028-1 représentent environ 3,02 % du capital des billets de 2028-1 déclaré. L'extrapolation de ces chiffres à l'ensemble du capital de 600 M\$ US des billets de 2028-1 en circulation porterait ces chiffres à un total de 7 porteurs canadiens de billets de 2028-1 représentant environ 0,66 % du nombre total de porteurs de billets de 2028-1;
 27. Le rapport géographique porte sur environ 67,50 % du capital de 500 M\$ US des billets de 2028-2 en circulation et indique un nombre total de 2 158 porteurs de billets résidant dans les territoires suivants :
 - i. 2 au Québec, qui détiennent une tranche de 10 000 \$ US du capital des billets de 2028-2;
 - ii. 4 en Ontario, qui détiennent une tranche de 6 090 000 \$ US du capital des billets de 2028-2;
 - iii. 1 au Manitoba, qui détient une tranche de 20 000 \$ US du capital des billets de 2028-2;
 - iv. 1 à l'Île-du-Prince-Édouard, qui détient une tranche de 150 000 \$ US du capital des billets de 2028-2;
 - v. 2 dans des territoires inconnus au Canada, qui détiennent une tranche de 1 720 000 \$ US du capital des billets de 2028-2;
 - vi. 2 104 aux États-Unis, qui détiennent une tranche de 321 063 000 \$ US du capital des billets de 2028-2;
 - vii. 44 dans des territoires internationaux, qui détiennent une tranche de 8 438 000 \$ US du capital des billets de 2028-2 par l'entremise d'intermédiaires financiers américains.
 28. Les porteurs canadiens des billets de 2028-2 représentent environ 2,37 % du capital des billets de 2028-2 déclaré. L'extrapolation de ces chiffres à l'ensemble du capital de 500 M\$ US des billets de 2028-2 en circulation porterait ces chiffres à un total de 15 porteurs canadiens de billets de 2028-2 représentant environ 0,46 % du nombre total de porteurs de billets de 2028-2;
 29. Le rapport géographique porte sur environ 77,98 % du capital de 750 M\$ US des billets de 2029 en circulation et indique un nombre total de 4 708 porteurs de billets résidant dans les territoires suivants :
 - i. 1 au Québec, qui détient une tranche de 6 000 \$ US du capital des billets de 2029;
 - ii. 5 en Ontario, qui détiennent une tranche de 3 807 000 \$ US du capital des billets de 2029;
 - iii. 1 dans un territoire inconnu au Canada, qui détient une tranche de 1 000 000 \$ US du capital des billets de 2029;
 - iv. 4 572 aux États-Unis, qui détiennent une tranche de 555 819 500 \$ US du capital des billets de 2029;
 - v. 129 dans des territoires internationaux, qui détiennent une tranche de 24 227 000 \$ US du capital des billets de 2029 par l'entremise d'intermédiaires financiers américains.
 30. Les porteurs canadiens des billets de 2029 représentent environ 0,82 % du capital des billets de 2029 déclaré. L'extrapolation de ces chiffres à l'ensemble du capital de 750 M\$ US des billets de 2029 en circulation porterait ces chiffres à un total de 9 porteurs canadiens de billets de 2029 représentant environ 0,15 % du nombre total de porteurs de billets de 2029;
 31. Le rapport géographique porte sur environ 82,21 % du capital de 500 M\$ US des billets de 2032 en circulation et indique un nombre total de 433 porteurs de billets résidant dans les territoires suivants :

- i. 1 dans un territoire inconnu au Canada, qui détient une tranche de 12 400 000 \$ US du capital des billets de 2032;
 - ii. 403 aux États-Unis, qui détiennent une tranche de 376 857 000 \$ US du capital des billets de 2032;
 - iii. 29 dans des territoires internationaux, qui détiennent une tranche de 21 811 000 \$ US du capital des billets de 2032 par l'entremise d'intermédiaires financiers américains.
32. Les porteurs canadiens des billets de 2032 représentent environ 3,02 % du capital des billets de 2032 déclaré. L'extrapolation de ces chiffres à l'ensemble du capital de 500 M\$ US des billets de 2032 en circulation porterait ces chiffres à un total de 1 porteur canadien de billets de 2032 représentant environ 0,20 % du nombre total de porteurs de billets de 2032;
33. Le rapport géographique porte sur environ 82,63 % du capital de 600 M\$ US des billets de 2033 en circulation et indique un nombre total de 2 077 porteurs de billets résidant dans les territoires suivants :
 - i. 1 au Québec, qui détient une tranche de 80 000 \$ US du capital des billets de 2033;
 - ii. 8 en Ontario, qui détiennent une tranche de 5 546 000 \$ US du capital des billets de 2033;
 - iii. 2 en Alberta, qui détiennent une tranche de 20 000 \$ US du capital des billets de 2033;
 - iv. 1 en Nouvelle-Écosse, qui détient une tranche de 1 000 000 \$ US du capital des billets de 2033;
 - v. 3 dans des territoires inconnus au Canada, qui détiennent une tranche de 10 880 000 \$ US du capital des billets de 2033;
 - vi. 1 980 aux États-Unis, qui détiennent une tranche de 461 327 066 \$ US du capital des billets de 2033;
 - vii. 82 dans des territoires internationaux, qui détiennent une tranche de 16 898 000 \$ US du capital des billets de 2033 par l'entremise d'intermédiaires financiers américains.
34. Les porteurs canadiens des billets de 2033 représentent environ 3,54 % du capital des billets de 2033 déclaré. L'extrapolation de ces chiffres à l'ensemble du capital de 600 M\$ US des billets de 2033 en circulation porterait ces chiffres à un total de 18 porteurs canadiens de billets de 2033 représentant environ 0,72 % du nombre total de porteurs de billets de 2033;
35. Selon le rapport géographique, 53 porteurs canadiens détiennent des billets au total, représentant environ 0,33 % du nombre total de porteurs déclarés de billets à l'échelle mondiale, ces porteurs canadiens détenant environ 2,26 % du capital global des billets déclaré. L'extrapolation de ces chiffres à l'ensemble du capital global des billets en circulation porterait ces chiffres à un total de 72 porteurs canadiens de billets représentant environ 0,33 % du nombre total de porteurs de billets. Par conséquent, les porteurs canadiens de billets représentent un pourcentage minime du total des porteurs de billets et détiennent un capital global minimal des billets;
36. Les billets de 2025, les billets de 2026, les billets de 2027, les billets de 2028-1 et les billets de 2029 peuvent être assujettis à des restrictions de revente au Canada en vertu des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. D'après les renseignements dont il dispose, le déposant estime que, si la décision souhaitée est accordée, les porteurs canadiens des billets de 2025, des billets de 2026, des billets de 2027, des billets de 2028-1 et des billets de 2029 pourront négocier ces billets sous réserve des restrictions relatives à la revente, pourvu que ces opérations soient conformes à l'article 2.15 du *Règlement 45-102 sur la revente de titres*, V-1.1, r. 20, à l'article 2.8 de la *Rule 72-503 Distributions Outside Canada* de la Commission des valeurs

mobilières de l'Ontario ou à l'article 11 de la *Rule 72-501 Distributions to Purchasers Outside Alberta* de la Commission des valeurs mobilières de l'Alberta;

37. Le déposant a également un programme de billets de trésorerie aux États-Unis aux termes duquel il peut émettre des billets de trésorerie non garantis à court terme (les « billets de trésorerie »). Les billets de trésorerie sont placés seulement aux États-Unis et principalement auprès d'investisseurs institutionnels et, en date de la présente décision, à la connaissance du déposant, aucun des billets de trésorerie n'a été placé au Canada;
38. Le déposant ne peut se prévaloir de la procédure simplifiée prévue à l'article 19 de l'Instruction générale 11-206 étant donné que ses titres en circulation, y compris les titres de créance, sont détenus en propriété véritable, directement ou indirectement, par plus de 15 porteurs de titres dans chacun des territoires du Canada et par plus de 51 porteurs de titres à l'échelle mondiale, comme l'exige le paragraphe 19b);
39. Le déposant ne peut pas non plus utiliser la procédure modifiée prévue à l'article 20 de l'Instruction générale 11-206, car il ne satisfait pas à l'exigence prévue (i) au paragraphe 20(1)a), à savoir qu'il ne dépose pas de documents d'information continue en vertu des lois américaines sur les valeurs mobilières et que ses titres ne sont pas inscrits à la cote d'une bourse américaine, ou (ii) au sous-paragraphe 20(1)b)(i), c'est-à-dire que les résidents du Canada sont propriétaires véritables de plus de 2 % du capital déclaré des billets de 2025, des billets de 2028-1, des billets de 2028-2, des billets de 2032 et des billets de 2033. Toutefois, les porteurs canadiens représentent moins de 1 % du total des porteurs déclarés de chaque série de billets et environ 0,33 % du nombre total des porteurs déclarés de billets à l'échelle mondiale;
40. À l'exception des exigences prévues au paragraphe 20(1)a) et au sous-paragraphe 20(1)b)(i), le déposant satisfait à toutes les autres exigences énumérées à l'article 20 de l'Instruction générale 11-206;
41. Le déposant n'a aucun autre titre émis et en circulation autre que les actions ordinaires, les billets et les billets de trésorerie;
42. Le déposant n'est pas émetteur assujéti du marché de gré à gré en vertu du Règlement 51-105 sur les émetteurs cotés sur les marchés de gré à gré américains, RLRQ, c. V-1.1, r. 24.1;
43. Aucun titre du déposant, incluant les billets et les billets de trésorerie, n'est négocié au Canada ou à l'étranger sur un marché, au sens du Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché, RLRQ, c. V-1.1, r. 5, ni au moyen d'aucun autre mécanisme permettant aux acheteurs et aux vendeurs de titres de se rencontrer et par lequel des données de négociation sont rendues publiques;
44. Dans les 12 mois précédant la demande visant la décision souhaitée, le déposant n'a entrepris aucune démarche suggérant l'existence d'un marché pour ses titres au Canada, tels que la réalisation d'un placement au moyen d'un prospectus au Canada, l'établissement ou le maintien d'une inscription sur une bourse au Canada ou la négociation de ses titres au Canada sur un marché ou tout autre mécanisme permettant aux acheteurs et aux vendeurs de se rencontrer et par lequel des données de négociation sont rendues publiques;
45. Smurfit Westrock, à titre de société mère du déposant, a émis un communiqué le 19 août 2024 annonçant que le déposant avait déposé une demande en vue d'obtenir la présente décision et que si cette décision est rendue, le déposant ne sera plus un émetteur assujéti dans les territoires visés;
46. Le déposant s'engage à transmettre simultanément à ses porteurs de billets canadiens toute information qu'il est tenu de transmettre aux porteurs résidant aux États-Unis en vertu des lois américaines en valeurs mobilières ou des obligations des bourses américaines, le cas échéant;
47. Le déposant ne contrevient à la législation en valeurs mobilières d'aucun territoire visé, sauf pour ce qui est du dépôt, conformément au Règlement 51-102, de ses états financiers intermédiaires

et du rapport de gestion s'y rapportant pour les périodes intermédiaires se terminant le 30 juin 2024, et sauf pour ce qui est du dépôt des attestations s'y rapportant requis conformément au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*; RLRQ, c. V-1.1, r. 27.

48. Le déposant demande la révocation de son état d'émetteur assujéti dans chacun des territoires visés. Si l'autorité principale accorde la décision souhaitée, le déposant ne sera plus un émetteur assujéti dans les territoires visés.

Décision

L'autorité principale estime que la décision respecte les critères prévus par la législation qui lui permettent de la rendre.

La décision de l'autorité principale en vertu de la législation est de rendre la décision souhaitée.

Marie-Claude Brunet-Ladrie
Directrice de la surveillance des émetteurs et initiés

Décision n° : 2024-IC-1065368

6.9.5 Divers

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS**DÉCISION N° 2024-PDG-0051****Décision générale coordonnée 96-932 relative aux dispenses temporaires de certaines obligations de déclaration de données sur les dérivés****Définitions**

1. Les expressions définies dans la *Loi sur les instruments dérivés*, RLRQ, c. I-14.01 (la « LID »), le *Règlement 91-507 sur les référentiels centraux et la déclaration de données sur les dérivés*, RLRQ, c. I-14.01, r. 1.1 (le « Règlement 91-507 ») et le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3 ont le même sens dans la présente décision.
2. Dans la présente décision, les expressions « entité du même groupe » et « contrepartie déclarante agréée » s'entendent au sens prévu dans les « modifications » (définies ci-après).

Contexte

3. Le 25 septembre 2024, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a modifié le Règlement 91-507 (les « modifications »). Les modifications entreront en vigueur le 25 juillet 2025.
4. L'article 31 du Règlement 91-507 exige de la contrepartie déclarante qu'elle déclare les données à communiquer à l'exécution en temps réel ou au plus tard à la fin du jour ouvrable suivant la date d'exécution de l'opération visée lorsqu'elle ne peut technologiquement pas déclarer en temps réel. Selon les modifications, la contrepartie déclarante qui n'est pas agréée est tenue de les déclarer au plus tard à la fin du deuxième jour ouvrable suivant la date d'exécution de la transaction.
5. L'article 32 du Règlement 91-507 exige de la contrepartie déclarante qu'elle déclare toutes les données sur les événements du cycle de vie avant la fin du jour ouvrable où ils se sont produits ou au plus tard à la fin du jour ouvrable suivant lorsqu'elle ne peut technologiquement pas les déclarer dans le délai prescrit. Selon les modifications, la contrepartie déclarante qui n'est pas agréée est tenue de les déclarer au plus tard à la fin du deuxième jour ouvrable suivant celui où ils se sont produits.
6. L'article 33 du Règlement 91-507 exige de la contrepartie déclarante qui n'est ni une chambre de compensation déclarante, ni une personne assujettie à l'obligation d'inscription à titre de courtier prévue par la LID, ni une institution financière canadienne, ni une banque de l'annexe III qu'elle déclare trimestriellement les données de valorisation. Selon les modifications, la contrepartie déclarante qui n'est ni une personne assujettie à l'obligation d'inscription à titre de courtier en vertu de la LID, ni une chambre de compensation déclarante, ni une institution financière canadienne n'est pas tenue de déclarer les données de valorisation.
7. L'article 40 du Règlement 91-507 prévoit que la contrepartie locale qui n'est ni une chambre de compensation déclarante, ni une personne assujettie à l'obligation d'inscription à titre de courtier prévue par la LID, ni une institution financière canadienne, ni une banque de l'annexe III n'est pas tenue de déclarer les données sur les dérivés relativement à une opération se rapportant à un dérivé dont la catégorie d'actifs est une marchandise autre que des liquidités ou une monnaie si, au moment de l'opération, sans compensation, la valeur notionnelle globale de toutes ses opérations en cours, y compris la valeur notionnelle de l'opération, est inférieure à 500 000 \$. Les modifications remplacent cette exclusion par une autre qui s'applique, sous réserve des conditions qui y sont prévues, lorsque le montant notionnel brut global de l'ensemble des dérivés

sur marchandises en cours à la fin du mois n'a pas excédé 250 000 000 \$ au cours des 12 mois civils précédents.

8. L'Autorité entend accorder aux participants au marché les dispenses énoncées ci-après afin de leur permettre de bénéficier de certains allègements prévus par les modifications avant même leur entrée en vigueur.

Décision

Déclaration par l'utilisateur final des données à communiquer à l'exécution

9. Vu l'article 86 de la LID et considérant que cela ne porte pas atteinte à l'intérêt public, l'Autorité dispense la contrepartie déclarante de déclarer les données à communiquer à l'exécution de toute opération dans les délais prescrits à l'article 31 du Règlement 91-507 aux conditions suivantes :
- a) elle n'est pas une contrepartie déclarante agréée;
 - b) elle déclare les données à communiquer à l'exécution au plus tard à la fin du deuxième jour ouvrable suivant la date d'exécution de l'opération.

Déclaration par l'utilisateur final des données sur les événements du cycle de vie

10. Vu l'article 86 de la LID et considérant que cela ne porte pas atteinte à l'intérêt public, l'Autorité dispense la contrepartie déclarante de déclarer les données sur les événements du cycle de vie de toute opération dans les délais prescrits à l'article 32 du Règlement 91-507 aux conditions suivantes :
- a) elle n'est pas une contrepartie déclarante agréée;
 - b) elle déclare les données sur les événements du cycle de vie au plus tard à la fin du deuxième jour ouvrable suivant celui où ils se sont produits.

Déclaration par l'utilisateur final des données de valorisation

11. Vu l'article 86 de la LID et considérant que cela ne porte pas atteinte à l'intérêt public, l'Autorité dispense la contrepartie déclarante qui n'est ni une chambre de compensation déclarante, ni une personne assujettie à l'obligation d'inscription à titre de courtier prévue par la LID, ni une institution financière canadienne, ni une banque de l'annexe III de déclarer les données de valorisation conformément à l'article 33 du Règlement 91-507.

Déclaration par l'utilisateur final des dérivés sur marchandises

12. Vu l'article 86 de la LID et considérant que cela ne porte pas atteinte à l'intérêt public, l'Autorité dispense la contrepartie locale de l'obligation de déclarer les données sur les dérivés relativement à un dérivé sur marchandises conformément au Règlement 91-507 aux conditions suivantes :
- a) cette contrepartie n'est pas une contrepartie déclarante agréée;
 - b) le montant notionnel brut global de l'ensemble des dérivés sur marchandises de la contrepartie locale et de ceux de chaque entité du même groupe qui est une contrepartie locale dans tout territoire du Canada, sauf en vertu du paragraphe b de la définition de « contrepartie locale » prévue dans la *Norme multilatérale 96-101 sur les répertoires des opérations et la déclaration de données sur les dérivés*, qui étaient en cours à la fin du

mois, à l'exclusion de ceux conclus avec des entités du même groupe, n'a pas excédé 250 000 000 \$ au cours des 12 mois civils précédents;

- c) la contrepartie locale commence à déclarer les données sur les dérivés 180 jours après la date à laquelle elle cesse de remplir la condition prévue au paragraphe *a* ou *b*, sauf si elle y satisfait de nouveau pendant cette période.

Date effective

13. La présente décision entre en vigueur le 31 octobre 2024 et cessera de produire ses effets le 25 juillet 2025.

Fait le 28 octobre 2024.

Yves Ouellet
Président-directeur général

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION*RAPPORTS TRIMESTRIELS*

	Date du document
407 INTERNATIONAL INC.	2024-09-30
ADVANTAGE ENERGY LTD.	2024-09-30
AT&T INC.	2024-09-30
BANK OF AMERICA CORPORATION	2024-09-30
CANADIEN PACIFIQUE KANSAS CITY LIMITÉE	2024-09-30
CANFOR CORPORATION	2024-09-30
CANFOR PULP PRODUCTS INC.	2024-09-30
CARDS II TRUST	2024-08-31
CELESTICA INC.	2024-09-30
COMPANGNIE CRÉDIT FORD DU CANAD	2024-09-30
CUBICFARM SYSTEMS CORP.	2024-06-30
DEUTSCHE BANK AKTIENGESELLSCHAFT	2024-09-30
ENTHEON BIOMEDICAL CORP. (FORMERLY MPV EXPLORATION INC.)	2024-08-31
EXPLORATION GOLDFLARE INC.	2024-08-31
FIRST CAPITAL REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2024-09-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
FIRST NATIONAL FINANCIAL CORPORATION	2024-09-30
FIRST QUANTUM MINERALS LTD	2024-09-30
FORD MOTOR COMPANY	2024-09-30
GIBSON ENERGY INC.	2024-09-30
KLONDIKE GOLD CORP.	2024-08-31
LI-FT POWER LTD.	2024-08-31
MINES D'OR ET DE CUIVRE NEWBASKA LTÉE	2024-09-30
MORGUARD NORTH AMERICAN RESIDENTIAL REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2024-09-30
MULLEN GROUP LTD.	2024-09-30
MURCHISON MINERALS LTD.	2024-09-30
NEW GOLD INC.	2024-09-30
NEWMONT CORPORATION (FORMERLY, NEWMONT GOLDCORP CORPORATION)	2024-09-30
ORGANTO FOODS INC.	2024-03-31
PRAIRIESKY ROYALTY LTD.	2024-09-30
RESSOURCES TECK LIMITÉE	2024-09-30
ROGERS COMMUNICATIONS INC.	2024-09-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
SOCIETE DE FINANCEMENT GE CAPITAL CANADA	2024-09-30
STORAGEVAULT CANADA INC.	2024-09-30
TRICAN WELL SERVICE LTD.	2024-09-30
UPSTART INVESTMENTS INC.	2024-08-31
VISTA GOLD CORP.	2024-09-30
WASTE CONNECTIONS, INC. (FORMERLY PROGRESSIVE WASTE SOLUTIONS LTD.)	2024-09-30
WESTERN ENERGY SERVICES CORP.	2024-09-30
WHITECAP RESOURCES INC.	2024-09-30

<i>ÉTATS FINANCIERS ANNUELS</i>	
	Date du document
ADVANTECH MARKETING INTERNATIONAL INC.	2024-06-30
ANTRIM BALANCED MORTGAGE FUND LTD.	2024-06-30
BRIACELL THERAPEUTICS CORP.	2024-07-31
CANADIAN SPIRIT RESOURCES INC.	2024-06-30
CORPORATION PROSYS TECH	2024-06-30
CORUS ENTERTAINMENT INC.	2024-08-31
GOLIATH RESOURCES LIMITED	2024-06-30

<i>ÉTATS FINANCIERS ANNUELS</i>	
	Date du document
LE ROYAL TREMBLANT (PROJET IMMOBILIER)	2024-06-30
NAV CANADA	2024-08-31
RESSOURCES MASON INC.	2024-06-30
RESSOURCES SIRIOS INC.	2024-06-30
THREED CAPITAL INC.	2024-06-30
TROILUS GOLD CORP.	2024-07-31
VIOR INC.	2024-06-30

<i>RAPPORTS ANNUELS</i>	
	Date du document
ADVANTECH MARKETING INTERNATIONAL INC.	2024-06-30
BRIACELL THERAPEUTICS CORP.	2024-07-31
CANADIAN SPIRIT RESOURCES INC.	2024-06-30
CORPORATION PROSYS TECH	2024-06-30
CORUS ENTERTAINMENT INC.	2024-08-31
GOLIATH RESOURCES LIMITED	2024-06-30
NAV CANADA	2024-08-31
RESSOURCES MASON INC.	2024-06-30
RESSOURCES SIRIOS INC.	2024-06-30

RAPPORTS ANNUELS

Date du document

THREED CAPITAL INC.

2024-06-30

TROILUS GOLD CORP.

2024-07-31

VIOR INC.

2024-06-30

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

Date du document

ALTIUS RENEWABLE ROYALTIES CORP.

BITFARMS LTD.

CANADIAN WESTERN BANK

COLOURED TIES CAPITAL INC.

J4 VENTURES INC.

KILLAM APARTMENT REAL ESTATE INVESTMENT TRUST

MELCOR REAL ESTATE INVESTMENT TRUST

NORRLAND GOLD CORP.

OMAI GOLD MINES CORP. (FORMERLY ANCONIA RESOURCES
CORP.)

RESSOURCES SIRIOS INC.

SANGOMA TECHNOLOGIES CORPORATION

VAIL RESORTS, INC.

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

Date du document

ZYMEWORKS INC.

NOTICE ANNUELLE

Date du document

BRIACELL THERAPEUTICS CORP.

2024-07-31

CORUS ENTERTAINMENT INC.

2024-08-31

NAV CANADA

2024-08-31

TROILUS GOLD CORP.

2024-07-31

AVIS D'EMPLOI DU PRODUIT

Date du document

ANTRIM BALANCED MORTGAGE FUND LTD.

2024-06-30

ANNEXE 2 DÉCLARATIONS D'INITIÉS (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Liste des symboles employés pour les déclarations en format SEDI (Système électronique de déclaration des initiés)

RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI		45 : Contrepartie d'un bien
1 :	Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres	46 : Contrepartie de services
2 :	Filiale de l'émetteur assujetti	47 : Acquisition ou aliénation par don
3 :	Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de 10 % des titres d'un émetteur assujetti (<i>Loi sur les valeurs mobilières</i> du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéfice et au partage en cas de liquidation	48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs
4 :	Administrateur d'un émetteur assujetti	Dérivés émis par l'émetteur
5 :	Dirigeant d'un émetteur assujetti	50 : Attribution d'options
6 :	Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3	51 : Levée d'options
7 :	Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6	52 : Expiration d'options
8 :	Initié présumé – six mois avant de devenir initié	53 : Attribution de bons de souscription
NATURE DE L'OPÉRATION		54 : Exercice de bons de souscription
Généralités		55 : Expiration de bons de souscription
00 :	Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI	56 : Attribution de droits de souscription
10 :	Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	57 : Exercice de droits de souscription
11 :	Acquisition ou aliénation effectuée privément	58 : Expiration de droits de souscription
15 :	Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	59 : Exercice au comptant
16 :	Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	Dérivés émis par un tiers
22 :	Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition	70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers
30 :	Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers
35 :	Dividende en actions	72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers
36 :	Conversion ou échange	73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers
37 :	Division ou regroupement d'actions	Divers
38 :	Rachat – annulation	90 : Changements relatifs à la propriété
40 :	Vente à découvert	97 : Autres
		99 : Correction d'information
		NATURE DE L'EMPRISE
		D : Propriété directe
		I : Propriété indirecte
		C : Contrôle
		AUTRES MENTIONS
		O : Opération originale
		M : Première modification
		M' : Deuxième modification
		M'' : Troisième modification, etc.
		R : Opération déclarée hors délai (en retard).

AVIS

L'information publiée dans cette annexe provient du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Les initiés assujettis doivent déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti dans un délai de **cinq jours**, sauf dans certains cas précis.

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
01 Communique Laboratory Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Train, William, Archibald	4	O	2024-10-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.0400	ON
ACT Energy Technologies Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
MAXWELL, RODERICK DONALD	4, 5	O	2024-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 257	6.0500	AB
Held in RRSP	PI	O	2024-10-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 875	6.0500	AB
Sharron Maxwell	PI	O	2024-10-23	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(28 571)	6.0500	AB
		O	2024-10-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	935	6.0500	AB
Sharron Maxwell TFSA	PI	O	2024-10-23	C	90 - Changements relatifs à la propriété	28 571	6.0500	AB
Advantage Energy Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
FESTIVAL, JOHN	4	O	2024-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	8.8000	AB
Keyser, Geoffrey	5	O	2024-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	8.8850	AB
Alaska Energy Metals Corporation								
<i>Options</i>								
Feige, Corri Ann	4	O	2024-10-08	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.1500	BC
Alpha Cognition Inc.								
<i>Options</i>								
Du, Henry	5	O	2024-10-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2024-10-21	D	50 - Attribution d'options	800 000		BC
Andrew Peller Limitée (auparavant Les Vins Andrés Ltée.)								
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>								
Dubkowski, Paul	5	O	2024-10-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 867	3.9600	ON
		O	2024-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 202)	3.9600	ON
<i>Droits Restricted share units</i>								
Dubkowski, Paul	5	O	2024-10-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 867)		ON
Anthem Citizen Real Estate Development Trust								
<i>Class A Units</i>								
McJunkin, Rob	5	O	2024-10-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2024-10-29	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	10 000	10.0000	
<i>Class F Units</i>								
Wade, Brooke Nelson	4							
Wade Capital Corporation	PI	O	2024-10-16	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2024-10-29	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	50 000	10.0000	
Artis Real Estate Investment Trust								
<i>Actions privilégiées Series E</i>								
Artis Real Estate Investment Trust	1	O	2024-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	(5 700)		MB
<i>Actions privilégiées Series I</i>								
Artis Real Estate Investment Trust	1	O	2024-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)		MB
<i>Parts</i>								
Artis Real Estate Investment Trust	1	O	2024-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	241 100	8.1624	MB
BCE Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hasaan, Hadeer	7	O	2024-10-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
ESP	PI	O	2024-10-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
<i>Droits Restricted Deferred Share Units</i>								
Hasaan, Hadeer	7	O	2024-10-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
<i>Options</i>								
Hasaan, Hadeer	7	O	2024-10-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
<i>Performance-based Restricted Share Units</i>								
Hasaan, Hadeer	7	O	2024-10-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
<i>Restricted Share Units</i>								
Hasaan, Hadeer	7	O	2024-10-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
<i>Share Units</i>								
Hasaan, Hadeer	7	O	2024-10-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC

Émetteur	Relation	État	Date	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre		opé- ration	de l'opération					
Initié								
Porteur inscrit								
Blue Moon Metals Inc								
<i>Actions ordinaires</i>								
Kargl-Simard, Christian Peter	4	O	2024-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	70 500	0.3280	BC
		O	2024-10-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 499	0.3250	BC
Calian Group Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Calian Technologies Ltd	1	O	2024-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	49.8300	ON
		O	2024-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		ON
		O	2024-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	49.3700	ON
		O	2024-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	(1 700)		ON
		O	2024-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	49.3600	ON
		O	2024-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)		ON
		O	2024-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 750	48.8600	ON
		O	2024-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	(1 750)		ON
		O	2024-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	48.7300	ON
		O	2024-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)		ON
Canoe EIT Income Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
Chernoff, M. Bruce	4, 3							
Chernoff Charitable Foundation	PI	O	2024-10-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 636	14.9900	AB
Canuc Resources Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Berlet, Christopher James	4	O	2024-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	350 000	0.0594	ON
Cardiol Therapeutics Inc.								
<i>Actions ordinaires (Class A)</i>								
Hamer, Andrew Warwick	5	O	2024-10-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	133 333		ON
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Hamer, Andrew Warwick	5	O	2024-10-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	(133 333)		ON
Celestica Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Chawla, Mandeep	5							
Chawla RESP	PI	O	2024-10-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 900)	96.0800	ON
Mandeep Chawla RRSF	PI	O	2024-10-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 400)	96.2600	ON
Mandeep Chawla TFSA	PI	O	2024-10-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 700)	96.8100	ON
Mionis, Robert Andrew	4, 5	O	2024-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(150 000)	69.6610USD	ON
Wong, Leila	7	O	2024-10-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	70.2700USD	ON
Centerra Gold Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
D'Orazio, Claudia	5	O	2024-10-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 329	10.1100	ON
Rehman, Yousef	5	O	2024-10-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 376	10.1100	ON
Wilkinson, Lisa	5	O	2024-10-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	191	10.1100	ON
Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada								
<i>Actions ordinaires</i>								
Freeman, David Lund	4	O	2024-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	110.5600USD	QC
Compagnie Pétrolière Impériale Ltée								
<i>Actions ordinaires</i>								
Exxon Mobil Corporation	3							
Roytor & Co.	PI	O	2024-10-22	I	38 - Rachat ou annulation	(175 316)	105.7600	AB
		O	2024-10-23	I	38 - Rachat ou annulation	(175 316)	103.9600	AB
		O	2024-10-24	I	38 - Rachat ou annulation	(175 315)	104.3300	AB
		O	2024-10-25	I	38 - Rachat ou annulation	(175 316)	105.7200	AB
		O	2024-10-28	I	38 - Rachat ou annulation	(175 316)	103.8200	AB
Condor Energies Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
EurAsia Resource Value SE	3	O	2024-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.2204	AB
		O	2024-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.2886	AB

Émetteur	Relation	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2024-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.3314	AB
Consolidated Lithium Metals Inc. (formerly Jourdan Resources Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Quesnel, Richard Placide	5	O	2024-10-30	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	4 000 000	0.0250	ON
<i>Bons de souscription</i>								
Quesnel, Richard Placide	5	O	2024-10-30	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	4 000 000	0.0500	ON
Corby Spiritueux et Vins Limitée								
<i>Actions ordinaires Class A</i>								
Alonso, Juan	4, 5	O	2024-09-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	65	13.4060	ON
Cote, Stephane	5	O	2024-09-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	119	13.4060	ON
Krantz, Nicolas	4, 5	O	2024-09-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	93	13.4060	ON
Smith, Ryan Thomas Joseph	5	O	2024-09-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	89	13.4060	ON
Valencia, Marc Andrew	5	O	2024-09-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	136	13.4060	ON
Corporation Minière Fokus								
<i>Actions ordinaires</i>								
MACKAY, PHILIPPE	4	O	2024-10-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Sparkes, Kerry Elwyn	4							
Sparrowhawk Consulting Ltd	PI	O	2024-10-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2024-10-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	388 000	0.1000	QC
		O	2024-10-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1050	QC
		O	2024-10-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.1100	QC
<i>Bons de souscription</i>								
MACKAY, PHILIPPE	4	O	2024-10-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Moore, Jean-David	4	O	2024-10-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(150 000)		QC
		O	2024-10-28	D	54 - Exercice de bons de souscription	150 000	0.0900	QC
<i>Options</i>								
MACKAY, PHILIPPE	4	O	2024-10-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Sparkes, Kerry Elwyn	4	O	2024-10-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Crescita Therapeutics Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Crescita Therapeutics Inc.	1	O	2024-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	3 682	0.6000	ON
		O	2024-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	3 682	0.6000	ON
		O	2024-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	(7 364)		ON
Crown Capital Partners Inc.								
<i>Débiteures convertibles</i>								
Brussa, John Albert	4							
RRSP	PI	O	2024-10-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 10 000.00	47.5000	AB
		O	2024-10-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 162 000.00	50.0000	AB
Curaleaf Holdings, Inc. (formerly Lead Ventures Inc.)								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Jordan, Boris Alexis	4, 5, 3							
Measure 8 Ventures LP	PI	O	2024-10-18	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(35 241)		BC
		O	2024-10-18	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(342 358)		BC
MedTech International Group LLC	PI	O	2024-10-18	C	90 - Changements relatifs à la propriété	35 241		BC
Discovery Silver Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Gemmell, Forbes	5	O	2024-10-23	D	51 - Exercice d'options	95 000	0.6500	ON
		O	2024-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(95 000)	1.0300	ON
		O	2024-10-24	D	51 - Exercice d'options	50 000	0.6500	ON
		O	2024-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	1.0100	ON
<i>Options</i>								
Gemmell, Forbes	5	O	2024-10-23	D	51 - Exercice d'options	(95 000)	0.6500	ON
		O	2024-10-24	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	0.6500	ON
Dollarama Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Nathanson, Douglas Bigler	5	O	2024-10-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 118		NS
Endeavour Mining plc								
<i>Actions ordinaires</i>								
La Mancha Capital Management GP	3							
La Mancha Investments S.à r.l.	PI	O	2024-10-23	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(246 563)	33.2359	
La Mancha Investments S.à r.l.	3	O	2024-10-23	D	71 - Exercice d'un dérivé émis par un tiers	(246 563)	33.2359	
Loza-Sawiris, Yousriya	3							
La Mancha Investments S.à r.l.	PI	O	2024-10-23	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(246 563)	33.2359	
Enghouse Systems Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
Lai, Alex	1	O	2024-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	15 091	31.1000	ON
		O	2024-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	(15 091)	31.1000	ON
		O	2024-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	15 091	31.4400	ON
		O	2024-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	(15 091)	31.4400	ON
		O	2024-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	4 100	31.3800	ON
		O	2024-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	(4 100)	31.3800	ON
		O	2024-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	15 091	30.7000	ON
		O	2024-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	(15 091)	30.7000	ON
		O	2024-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	13 691	30.9600	ON
		O	2024-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	(13 691)	30.9600	ON
<i>Options Employee Stock Option</i>								
Anidjar, Sam	5	O	2024-10-24	D	50 - Attribution d'options	25 000	31.0700	ON
Corbett, Lynette	5	O	2024-10-24	D	50 - Attribution d'options	50 000	31.0700	ON
MEDVED, ROBERT	5	O	2024-10-24	D	50 - Attribution d'options	50 000	31.0700	ON
EQB Inc. (formerly Equitable Group Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Moor, Andrew	5	O	2024-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	107.6700	ON
RRSP	PI	O	2024-10-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	107.7000	ON
Evertz Technologies Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
Patel, Rakesh Thakor 2240144 Ontario Inc.	7	O	2024-10-25	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	425	12.1500	ON
	PI	M	2024-10-25	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	425	12.1500	ON
Exco Technologies Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
Riganelli, Paul RRSP	5	O	2024-10-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	8.7000	ON
Falcon Energy Materials plc								
<i>Actions ordinaires</i>								
Grou, Yves PGL Capital Inc.	4	O	2024-10-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	70 000	0.7800	QC
Fancamp Exploration Ltd.								
<i>Options</i>								
Mehra, Ashwath	4	O	2024-10-10	D	50 - Attribution d'options	1 000 000	0.0800	BC
		M	2024-10-30	D	50 - Attribution d'options	1 000 000	0.0800	BC
		M'	2024-10-30	D	50 - Attribution d'options	1 000 000	0.0800	BC
First Majestic Silver Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Parmar, Amar Singh	5	O	2024-10-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 534	10.8300	BC
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Parmar, Amar Singh	5	O	2024-10-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 534	10.8300	BC
First Mining Gold Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Peterson, Lisa	5	O	2024-10-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	116 666		BC
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Peterson, Lisa	5	O	2024-10-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(116 666)		BC
Foraco International SA								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Actions ordinaires								
Foraco International SA	1	O	2024-09-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 322	2.1200	ON
		M	2024-09-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 322	2.1200	ON
		O	2024-09-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 322	2.0600	ON
		M	2024-09-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 322	2.0600	ON
		O	2024-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 322	2.1501	ON
		M	2024-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 322	2.1501	ON
		O	2024-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 322	2.1000	ON
		M	2024-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 322	2.1000	ON
		O	2024-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	2 322	2.1200	ON
		M	2024-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	2 322	2.1200	ON
		O	2024-09-24	D	38 - Rachat ou annulation	2 322	2.1600	ON
		M	2024-09-24	D	38 - Rachat ou annulation	2 322	2.1600	ON
		O	2024-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	2 322	2.2196	ON
		M	2024-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	2 322	2.2196	ON
		O	2024-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 322	2.2196	ON
		M	2024-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 322	2.2196	ON
		O	2024-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	2 322	2.2200	ON
		M	2024-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	2 322	2.2200	ON
		O	2024-09-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(508 000)		ON
Fortune Bay Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dawe, Wade K.	4, 5							
Kelligrew Inc.	PI	O	2024-10-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.2800	NS
Frontera Energy Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Arevalo Vergara, Ivan Dario	5	O	2024-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	(1 464)	12.0000	AB
Burgos Diaz, Rene Roberto	5	O	2024-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	(775)	12.0000	AB
Cabrales Segovia, Orlando	4, 5	O	2024-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	(1 784)	12.0000	AB
Campagnaro, Renata	5	O	2024-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	(2 336)	12.0000	AB
Frontera Energy Corporation	1	O	2024-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 375 000	12.0000	AB
		O	2024-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	(3 375 000)		AB
Gramercy Funds Management LLC	3							
California Institute of Technology	PI	O	2024-10-22	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	(749)	12.0000	AB
Gramercy Distressed Opportunity Fund II LP	PI	O	2024-10-22	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	(68 753)	12.0000	AB
Gramercy Distressed Opportunity Fund III LP	PI	O	2024-10-22	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	(124 386)	12.0000	AB
Gramercy Distressed Opportunity Fund III-A LP	PI	O	2024-10-22	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	(111 817)	12.0000	AB
Gramercy Multi-Asset Fund L.P.	PI	O	2024-10-22	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	(38 793)	12.0000	AB
San Bernardino County Employees Retirement Association	PI	O	2024-10-22	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	(107 807)	12.0000	AB
Texas Tech University System	PI	O	2024-10-22	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	(17 621)	12.0000	AB
The Royal Bank of Scotland Group Pension Fund	PI	O	2024-10-22	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	(21 795)	12.0000	AB
Vega, Victor	5	O	2024-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	(644)	12.0000	AB
George Weston Limitee								
<i>Actions ordinaires</i>								
George Weston Limited	1	O	2024-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	16 000	226.7061	ON
		O	2024-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	6 618	226.7500	ON
		O	2024-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	12 600	225.5448	ON
		O	2024-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	5 212	223.4900	ON
		O	2024-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	18 200	221.1150	ON
		O	2024-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	7 530	222.4000	ON
		O	2024-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	220.9875	ON
		O	2024-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	15 970	219.1515	ON
		O	2024-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	15 936	219.6239	ON
		O	2024-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	15 784	221.7351	ON
		O	2024-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	15 794	221.5981	ON
		O	2024-10-11	D	38 - Rachat ou annulation	15 659	223.4003	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2024-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	15 666	223.4102	ON
		O	2024-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	15 631	223.9125	ON
		O	2024-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	15 684	223.1487	ON
		O	2024-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	15 726	222.5526	ON
		O	2024-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	15 752	222.1871	ON
		O	2024-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	15 973	219.1125	ON
		O	2024-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	15 697	222.9693	ON
		O	2024-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	15 824	221.1713	ON
		O	2024-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	15 990	218.8773	ON
		O	2024-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 310	219.6000	ON
		O	2024-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	6 608	219.1400	ON
		O	2024-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	6 595	219.8200	ON
		O	2024-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	6 533	222.5000	ON
		O	2024-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	6 538	221.3500	ON
		O	2024-10-11	D	38 - Rachat ou annulation	6 483	222.4900	ON
		O	2024-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	6 486	223.5600	ON
		O	2024-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	6 473	223.6900	ON
		O	2024-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	6 495	222.5900	ON
		O	2024-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	6 514	223.3600	ON
		O	2024-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	6 525	220.8400	ON
		O	2024-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	6 617	222.4000	ON
		O	2024-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	6 504	221.3400	ON
		O	2024-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	6 557	220.1700	ON
		O	2024-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	6 627	218.3300	ON
		O	2024-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	(108 283)		ON
		O	2024-10-11	D	38 - Rachat ou annulation	(101 068)		ON
		O	2024-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	(88 577)		ON
		O	2024-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	(111 689)		ON
Weston, Willard Galen Garfield Wittington Investments, Limited	4, 5, 3 PI	O	2024-10-21	I	38 - Rachat ou annulation	(6 525)	220.8400	ON
		O	2024-10-22	I	38 - Rachat ou annulation	(6 617)	222.4000	ON
		O	2024-10-23	I	38 - Rachat ou annulation	(6 504)	221.3400	ON
		O	2024-10-24	I	38 - Rachat ou annulation	(6 557)	220.1700	ON
		O	2024-10-25	I	38 - Rachat ou annulation	(6 627)	218.3300	ON
goeasy Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
goeasy Ltd	1	O	2024-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	7 302	167.3238	ON
		O	2024-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	7 302	167.6794	ON
		O	2024-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	39 797	166.2709	ON
		O	2024-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	500	169.9000	ON
Gold Reserve Ltd.								
<i>Actions ordinaires Class A Common Shares</i>								
Camac Partners, LLC Camac Fund, LP	3 PI	O	2024-10-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	2.4500USD	ON
Groupe AtkinsRéalis inc.								
<i>Unités d'actions différées (administrateurs)</i>								
Marcotte, Nathalie	4	O	2024-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	305	53.8000	QC
		M	2024-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	308	53.8000	QC
High Tide Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Sinclair, Christian	4	O	2024-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 735)	3.8500	AB
i-80 Gold Corp.								
<i>Droits Deferred Share Units</i>								
Bellissimo, Eva	4	O	2024-10-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 797		ON
Einav, Arthur Avi	4	O	2024-10-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 730		ON
Joseph, Cassandra	4	O	2024-10-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 730		ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
McCarthy, Christina	4	O	2024-10-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 730		ON
Smith, Gregory	4	O	2024-10-23	D	46 - Contrepartie de services	11 730	1.6000	ON
Killam Apartment Real Estate Investment Trust								
Droits Restricted Units								
Anderson, Margaret Joan	5	O	2024-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
Parts de fiducie								
Anderson, Margaret Joan	5							
EUPP	PI	O	2024-10-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
Maggie	PI	O	2024-10-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
Kontrol Technologies Corp.								
Actions ordinaires								
Ghezzi, Paul	6	O	2024-10-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	77 500	0.1900	ON
		O	2024-10-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 500	0.1950	ON
Kontrol Technologies Corp.	1	O	2024-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1900	ON
		O	2024-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1900	ON
		O	2024-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	0.1850	ON
		O	2024-10-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1950	ON
		O	2024-10-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 000	0.1850	ON
		O	2024-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.1700	ON
		O	2024-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.1750	ON
		O	2024-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.1800	ON
		O	2024-10-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.1900	ON
		O	2024-10-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1850	ON
		O	2024-10-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1900	ON
les aliments High Liner incorporee								
Actions ordinaires								
High Liner Foods Incorporated	1	O	2024-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	3 719	13.5000	NS
		O	2024-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	(3 719)	13.5000	NS
		O	2024-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	3 719	13.2000	NS
		O	2024-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	(3 719)	13.2000	NS
		O	2024-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	3 719	13.1100	NS
		O	2024-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	(3 719)	13.1100	NS
		O	2024-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	3 719	13.0500	NS
		O	2024-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	(3 719)	13.0500	NS
		O	2024-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	3 719	13.2489	NS
		O	2024-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	(3 719)	13.2489	NS
Les Compagnies Loblaw Limitee								
Actions ordinaires								
George Weston Limited	3							
RBC Dominion Securities Inc. - ASDP	PI	O	2024-10-21	I	38 - Rachat ou annulation	(25 318)	173.8400	ON
		O	2024-10-22	I	38 - Rachat ou annulation	(25 728)	174.0900	ON
		O	2024-10-23	I	38 - Rachat ou annulation	(25 428)	174.0800	ON
		O	2024-10-24	I	38 - Rachat ou annulation	(25 516)	174.4000	ON
		O	2024-10-25	I	38 - Rachat ou annulation	(25 621)	173.0000	ON
Loblaw Companies Limited	1	O	2024-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	13 925	179.5255	ON
		O	2024-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	13 999	178.6541	ON
		O	2024-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	14 351	174.1934	ON
		O	2024-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	14 368	173.9973	ON
		O	2024-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	22 961	174.2018	ON
		O	2024-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	22 898	174.6831	ON
		O	2024-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	22 625	176.7950	ON
		O	2024-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	22 611	176.8983	ON
		O	2024-10-11	D	38 - Rachat ou annulation	22 473	177.9523	ON
		O	2024-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	22 495	177.8127	ON
		O	2024-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	22 531	177.5313	ON
		O	2024-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	22 533	177.5134	ON

Émetteur	Relation	État	Date	Emp-	Opération	Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre		opé- ration	de l'opération	rise					
Initié									
Porteur inscrit									
		O	2024-10-18	D	38 - Rachat ou annulation		22 547	177.4019	ON
		O	2024-10-21	D	38 - Rachat ou annulation		22 772	175.6516	ON
		O	2024-10-22	D	38 - Rachat ou annulation		23 141	172.8483	ON
		O	2024-10-23	D	38 - Rachat ou annulation		22 871	174.8884	ON
		O	2024-10-24	D	38 - Rachat ou annulation		22 950	174.2873	ON
		O	2024-10-25	D	38 - Rachat ou annulation		23 045	173.5673	ON
Les Ressources Yorbeau Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Gélinas, Henri	4	O	2024-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		1 200 000	0.0450	QC
Kocisko, Terry	4	O	2024-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		350 000	0.0500	QC
LIONS GATE ENTERTAINMENT CORP.									
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>									
Liberty 77 Capital L.P.	3								
Managed Accounts	PI	O	2024-10-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		126 025	6.7472USD	BC
		O	2024-10-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		193 332	6.7479USD	BC
		O	2024-10-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		326 723	6.7096USD	BC
		O	2024-10-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		421 424	6.7235USD	BC
		O	2024-10-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		45 789	6.7499USD	BC
Liberty 77 Fund International L.P.	3	O	2024-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		98 723	6.7472USD	BC
		O	2024-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		151 449	6.7479USD	BC
		O	2024-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		255 943	6.7096USD	BC
		O	2024-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		330 128	6.7235USD	BC
		O	2024-10-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		35 869	6.7499USD	BC
Lithium Americas Corp. (formerly 1397468 B.C. Ltd.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gerspacher, Richard	5	O	2024-10-22	D	57 - Exercice de droits de souscription		51 281		
<i>Droits Restricted Stock Units</i>									
Gerspacher, Richard	5	O	2024-10-22	D	57 - Exercice de droits de souscription		(51 281)		
MCAN Mortgage Corporation (d/b/a/ MCAN Financial Group)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Chu, Brian	4								
RBC	PI	O	2024-10-09	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		238	17.5430	ON
RBC (RRSP)	PI	O	2024-10-09	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		81	17.5430	ON
Coke, John	4	O	2024-10-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		653	17.5430	ON
BMO - RRSP	PI	O	2024-10-09	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		209	17.5430	ON
BMO - TFSA	PI	O	2024-10-09	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		168	17.5430	ON
Corr, Aaron John	5								
Computershare (ESOP)	PI	O	2024-08-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		58	16.9442	ON
		O	2024-08-14	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		58	17.1977	ON
		O	2024-09-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		56	17.7748	ON
		O	2024-09-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		55	17.8400	ON
		O	2024-09-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		55	17.9379	ON
		O	2024-10-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		17	17.9976	ON
		O	2024-10-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		53	18.6700	ON
Pinto, Sylvia	5								
Computershare (ESOP)	PI	O	2024-09-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		33	17.8400	ON
		O	2024-09-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		33	17.9379	ON
		O	2024-10-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		60	17.9976	ON
		O	2024-10-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		33	18.6700	ON
Rahim, Alysha	5								
Computershare (ESOP - TFSA)	PI	O	2024-08-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		45	16.9442	ON
		O	2024-08-14	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		45	17.1977	ON
		O	2024-09-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		43	17.7748	ON
		O	2024-09-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		43	17.8400	ON
		O	2024-09-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		43	17.9379	ON
		O	2024-10-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		7	17.9976	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2024-10-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	41	18.6700	ON
Computershare (ESOP)	PI	O	2024-10-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	102	17.9976	ON
Ryan, Peter	5							
Computershare (ESOP)	PI	O	2024-08-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	45	16.9442	ON
		O	2024-08-14	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	45	17.1977	ON
		O	2024-09-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	43	17.7748	ON
		O	2024-09-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	43	17.8400	ON
		O	2024-09-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	43	17.9379	ON
		O	2024-10-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	97	17.9976	ON
		O	2024-10-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	42	18.6700	ON
<i>Performance Deferred Share Units</i>								
Pinto, Sylvia	5	O	2024-09-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	52	17.5430	ON
		O	2024-09-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	28	17.5430	ON
		O	2024-09-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	35	17.5430	ON
		O	2024-09-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	22	17.5430	ON
		O	2024-09-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	23	17.5430	ON
		O	2024-09-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	22	17.5430	ON
<i>Performance Share Units</i>								
BUCK, AVISH	5	O	2024-09-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	135	17.5430	ON
		O	2024-09-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	152	17.5430	ON
		O	2024-09-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	314	17.5430	ON
Corr, Aaron John	5	O	2024-09-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	35	17.5430	ON
		O	2024-09-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	38	17.5430	ON
		O	2024-09-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	184	17.5430	ON
Rahim, Alysha	5	O	2024-09-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	24	17.5430	ON
		O	2024-09-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	54	17.5430	ON
		O	2024-09-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	82	17.5430	ON
Ryan, Peter	5	O	2024-09-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	24	17.5430	ON
		O	2024-09-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	54	17.5430	ON
		O	2024-09-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	82	17.5430	ON
<i>Restricted Share Units</i>								
BUCK, AVISH	5	O	2024-09-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	90	17.5430	ON
		O	2024-09-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	101	17.5430	ON
		O	2024-09-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	135	17.5430	ON
Corr, Aaron John	5	O	2024-09-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	53	17.5430	ON
		O	2024-09-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	57	17.5430	ON
		O	2024-09-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	79	17.5430	ON
Pinto, Sylvia	5	O	2024-09-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	33	17.5430	ON
		O	2024-09-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	34	17.5430	ON
		O	2024-09-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	34	17.5430	ON
Rahim, Alysha	5	O	2024-09-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	16	17.5430	ON
		O	2024-09-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	36	17.5430	ON
		O	2024-09-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	35	17.5430	ON
Ryan, Peter	5	O	2024-09-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	16	17.5430	ON
		O	2024-09-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	36	17.5430	ON
		O	2024-09-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	35	17.5430	ON
MDA Space Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
McDonald, Stephanie	5	O	2024-10-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	27	21.0700	ON
McEachern, Janet Marie	5	O	2024-10-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	32	21.0700	ON
Metalla Royalty & Streaming Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Heath, Brett	4, 5	O	2024-10-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	3.7100USD	BC
Roulston, Lawrence	4	O	2024-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	5.1100	BC
		O	2024-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	5.0900	BC
Miniere Osisko Inc.								

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Actions ordinaires								
Anderson, Patrick Fergus Neill	4	O	2024-10-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(5 883)		ON
Boisvert, Andreeanne	5	O	2024-10-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(15 000)		ON
Bougie, Ronald	5	O	2024-10-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(15 000)		ON
Burzynski, John Feliks	4, 5	O	2024-10-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(560 300)		ON
4191137 Canada Inc.	PI	O	2024-10-25	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(189 200)		ON
Alysa Treen Nienkamper	PI	O	2024-10-25	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(25 700)		ON
Archean Capital Corp.	PI	O	2024-10-25	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(515 000)		ON
Emma Burzynski	PI	O	2024-10-25	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(3 100)		ON
Calderon, Bernardo Alvarez	4	O	2024-10-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(168 978)		ON
Johnston, Amanda	5	O	2024-10-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(17 370)		ON
Mance, Lili	5	O	2024-10-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(18 200)		ON
Marcotte, Alexandria	5	O	2024-10-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(15 941)		ON
McKay, Keith Douglas	4	O	2024-10-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(262 070)		ON
Njegovan, Donald Robert	5	O	2024-10-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(279 000)		ON
Satov, Amy Joy	4	O	2024-10-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(26 575)		ON
Savard, Mathieu	5	O	2024-10-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(141 100)		ON
Simard, Pascal	5	O	2024-10-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(11 811)		ON
Singer, Cathy	4	O	2024-10-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(30 300)		ON
Cathy Bonnie Singer Professional Corporation	PI	O	2024-10-25	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(15 800)		ON
St-Germain, Andree	4	O	2024-10-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(21 623)		ON
Vizquerra, Jose	4	O	2024-10-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(503 011)		ON
Mercedes Juliana Benavides	PI	O	2024-10-25	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(3 249 635)		ON
Zaritsky, Blair David	5	O	2024-10-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(143 260)		ON
<i>Droits Deferred Share Units</i>								
Anderson, Patrick Fergus Neill	4	O	2024-10-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(617 310)		ON
Calderon, Bernardo Alvarez	4	O	2024-10-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(598 979)		ON
McKay, Keith Douglas	4	O	2024-10-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(566 908)		ON
Satov, Amy Joy	4	O	2024-10-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(475 000)		ON

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Singer, Cathy	4	O	2024-10-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(216 342)		ON
St-Germain, Andree	4	O	2024-10-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(267 383)		ON
Vizquerra, Jose	4	O	2024-10-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(420 721)		ON
<i>Droits Restricted Share Unit</i>								
Boisvert, Andreanne	5	O	2024-10-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(250 000)		ON
Bougie, Ronald	5	O	2024-10-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(250 000)		ON
Burzynski, John Feliks	4, 5	O	2024-10-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 450 000)		ON
Johnston, Amanda	5	O	2024-10-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(250 000)		ON
Mance, Lili	5	O	2024-10-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(250 000)		ON
Marcotte, Alexandria	5	O	2024-10-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(250 000)		ON
Njegovan, Donald Robert	5	O	2024-10-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(700 000)		ON
Savard, Mathieu	5	O	2024-10-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(950 000)		ON
Simard, Pascal	5	O	2024-10-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(250 000)		ON
Zaritsky, Blair David	5	O	2024-10-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(700 000)		ON
<i>Options</i>								
Anderson, Patrick Fergus Neill	4	O	2024-10-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(625 000)		ON
Boisvert, Andreanne	5	O	2024-10-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(250 000)		ON
Bougie, Ronald	5	O	2024-10-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(250 000)		ON
Burzynski, John Feliks	4, 5	O	2024-10-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 800 000)		ON
Calderon, Bernardo Alvarez	4	O	2024-10-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(550 000)		ON
Johnston, Amanda	5	O	2024-10-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(325 000)		ON
Mance, Lili	5	O	2024-10-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(700 000)		ON
Marcotte, Alexandria	5	O	2024-10-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(730 000)		ON
McKay, Keith Douglas	4	O	2024-10-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(550 000)		ON
Njegovan, Donald Robert	5	O	2024-10-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(950 000)		ON
Satov, Amy Joy	4	O	2024-10-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(550 000)		ON
Savard, Mathieu	5	O	2024-10-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 050 000)		ON
Simard, Pascal	5	O	2024-10-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(285 000)		ON
Singer, Cathy	4	O	2024-10-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(550 000)		ON

Émetteur	Relation	État	Date	Emp-	Opération	Nombre de	Prix	Autorité
Titre		opé-	de	rise	Description	titres ou	unitaire	principale
Initié		ration	l'opération		de l'opération	valeur		
Porteur inscrit						nominale		
St-Germain, Andree	4	O	2024-10-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(550 000)		ON
Vizquerra, Jose	4	O	2024-10-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(725 000)		ON
Zaritsky, Blair David	5	O	2024-10-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(950 000)		ON
Morguard Real Estate Investment Trust								
<i>Débitures convertibles 5.25 convertible unsecured subordinated debentures</i>								
Armoyan, Sime	3							
G2S2 Capital Inc.	PI	O	2024-10-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(\$ 250 000.00)	98.5000	ON
Nano One Materials Corp								
<i>Actions ordinaires</i>								
Guy, Joseph	4	O	2024-10-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 708		BC
<i>Droits Deferred Share Units</i>								
BROWN, LYLE	4	O	2023-10-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 301		BC
		M	2023-10-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 123		BC
		O	2024-08-01	D	50 - Attribution d'options	43 478		BC
		M	2024-08-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	43 478		BC
Kucec, Gordon	4	O	2023-10-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 301		BC
		M	2023-10-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 123		BC
		O	2024-08-01	D	50 - Attribution d'options	43 478		BC
		M	2024-08-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	43 478		BC
Matheson, Carla	4	O	2023-10-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 301		BC
		M	2023-10-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 123		BC
		O	2024-08-01	D	50 - Attribution d'options	43 478		BC
		M	2024-08-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	43 478		BC
Skakun, Lisa	4	O	2023-10-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 301		BC
		M	2023-10-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 123		BC
		O	2024-08-01	D	50 - Attribution d'options	43 478		BC
		M	2024-08-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	43 478		BC
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Guy, Joseph	4	O	2023-10-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 301		BC
		M	2023-10-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 123		BC
		O	2024-08-01	D	50 - Attribution d'options	43 478		BC
		M	2024-08-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	43 478		BC
		O	2024-10-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 708)		BC
Nickel 28 Capital Corp. (formerly, Conic Metals Corp.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Collery, Edward A.	4, 6							
Pelham Investment Partners	PI	O	2024-10-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	57 800	0.7902	ON
Pelham Investment Partners	3	O	2024-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	57 800	0.7902	ON
Nio Métaux stratégiques Inc. (anciennement Niocan Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Marleau, Hubert	4, 5							
Benevest Inc.	PI	O	2024-10-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 000	0.0500	QC
		O	2024-10-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	32 000	0.0500	QC
Nova Cannabis Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hozjan, Ronald Steve	4	O	2024-10-21	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(39 594)	1.7500	AB
Kylie Hozjan	PI	O	2024-10-21	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(2 724)	1.7500	AB
Ryan Hozjan	PI	O	2024-10-21	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(2 724)	1.7500	AB
Sanderson, Grant Leigh	5	O	2024-10-21	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat,	(25 739)	1.7500	AB

Émetteur Titre	Relation	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
regroupement ou acquisition								
SNDL Inc. (formerly Sundial Growers Inc.)	3	O	2024-10-21	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	21 580 530	1.7500	AB
<i>Actions ordinaires Annual Deferred Shares</i>								
Hozjan, Ronald Steve	4	O	2024-10-21	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(119 002)	1.7500	AB
<i>Bons de souscription</i>								
Hozjan, Ronald Steve	4	O	2024-10-21	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(30 876)	1.7500	AB
Kylie Hozjan	PI	O	2024-10-21	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(2 724)	1.7500	AB
Ryan Hozjan	PI	O	2024-10-21	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(2 724)	1.7500	AB
<i>Droits Deferred Shares</i>								
Hozjan, Ronald Steve	4	O	2024-10-21	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(68 046)	1.7500	AB
Oceanic Iron Ore Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Keep, Gordon	4, 5							
Fiore Management & Advisory Corp.	PI	O	2024-10-22	C	36 - Conversion ou échange	75 000		BC
		O	2024-10-22	C	54 - Exercice de bons de souscription	90 000		BC
		O	2024-10-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(165 000)	0.1950	BC
		O	2024-10-24	C	36 - Conversion ou échange	25 000		BC
		O	2024-10-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	0.2100	BC
<i>Bons de souscription</i>								
Keep, Gordon	4, 5							
Fiore Management & Advisory Corp.	PI	O	2024-10-22	C	36 - Conversion ou échange	75 000		BC
		O	2024-10-22	C	54 - Exercice de bons de souscription	(90 000)		BC
		O	2024-10-24	C	36 - Conversion ou échange	25 000		BC
<i>Débetures convertibles Series D</i>								
Keep, Gordon	4, 5							
Fiore Management & Advisory Corp.	PI	O	2024-10-22	C	36 - Conversion ou échange	(\$ 7 500.00)		BC
		O	2024-10-24	C	36 - Conversion ou échange	(\$ 2 500.00)		BC
Organigram Holdings Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
De Luca, Paolo	5	O	2024-10-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	21 045	2.5170	ON
		O	2024-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 014)	2.5200	ON
Emberg, Timothy	5	O	2024-10-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	21 750	2.5170	ON
		O	2024-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 416)	2.5200	ON
Goldenberg, Beena	5	O	2024-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 258)	2.5200	ON
		O	2024-10-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	49 500	2.5170	ON
Martin, Helen	5	O	2024-10-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	22 519	2.5170	ON
		O	2024-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 855)	2.5200	ON
McFadden, Katrina May	5	O	2024-10-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	29 429	2.5170	ON
		O	2024-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 800)	2.5200	ON
Riggs, Geoffrey John	5	O	2024-10-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	18 509	2.5170	ON
		O	2024-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 522)	2.5200	ON
<i>Droits RSUs - 2020 Omnibus Equity Incentive Plan</i>								
De Luca, Paolo	5	O	2024-10-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(21 045)	2.5170	ON
Emberg, Timothy	5	O	2024-10-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(21 750)	2.5170	ON
Goldenberg, Beena	5	O	2024-10-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(49 500)	2.5170	ON
Martin, Helen	5	O	2024-10-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(22 519)	2.5170	ON
McFadden, Katrina May	5	O	2024-10-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(29 429)	2.5170	ON
Riggs, Geoffrey John	5	O	2024-10-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(18 509)	2.5170	ON
Peyto Exploration & Development Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								

Émetteur	Relation	État	Date	Emp-	Opération	Nombre de	Prix	Autorité
Titre		opé-	de	rise	Description	titres ou	unitaire	principale
Initié		ration	l'opération		de l'opération	valeur nominale		
Porteur inscrit								
Chetner, Stephen Jonathan	4							
Carleton Equities Ltd.	PI	O	2024-10-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	15.3140	AB
Stephen Chetner RRSP	PI	O	2024-10-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	15.3110	AB
Platinum Group Metals Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Blair, Gregory Edward	5	O	2024-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	2.6000	BC
		O	2024-10-24	D	51 - Exercice d'options	11 963	1.8100	BC
		O	2024-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	2.7800	BC
Engelbrecht, Schalk Willem Burger	5	O	2024-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	2.4000	BC
		O	2024-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	2.4100	BC
Fernandez-Maldonado, Vilma	5	O	2024-10-23	D	51 - Exercice d'options	7 084	1.8100	BC
		O	2024-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	2.8600	BC
Hallam, Frank	4, 5	O	2024-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(60 000)	2.6000	BC
		O	2024-10-24	D	51 - Exercice d'options	84 523	1.8100	BC
Harshaw, Stuart	4	O	2024-10-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	2.8000	BC
		O	2024-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	1.8100	BC
		O	2024-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 266)	2.7500	BC
Walters, Diana	4	O	2024-10-24	D	51 - Exercice d'options	4 101	1.8100	BC
		O	2024-10-24	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(4 101)	2.7500	BC
<i>Options</i>								
Blair, Gregory Edward	5	O	2024-10-24	D	51 - Exercice d'options	(35 000)	1.8100	BC
Fernandez-Maldonado, Vilma	5	O	2024-10-23	D	51 - Exercice d'options	(25 667)	1.8100	BC
Hallam, Frank	4, 5	O	2024-10-24	D	51 - Exercice d'options	(300 000)	1.8100	BC
Harshaw, Stuart	4	O	2024-10-24	D	51 - Exercice d'options	(8 000)	1.8100	BC
Walters, Diana	4	O	2024-10-24	D	51 - Exercice d'options	(12 000)	1.8100	BC
Plaza Retail REIT								
<i>RSUs</i>								
Bordeleau, Mathieu	5	O	2024-10-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	87	3.8900	NB
Drake, James (Jim)	5	O	2024-10-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	160	3.8900	NB
Mackenzie, Peter	5	O	2024-10-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	183	3.8900	NB
Penney, Stephen	5	O	2024-10-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	160	3.8900	NB
Strange, Kimberly A.	5	O	2024-10-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	138	3.8900	NB
PrairieSky Royalty Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
BERTRAM, DANIEL JAMES	5	O	2024-10-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 670	28.1996	AB
Premier American Uranium Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Rotolo, Timothy James	4, 6, 5,							
	3							
Sachem Cove P3 Fund, LP	PI	O	2024-10-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	2.0311	ON
		O	2024-10-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	2.0487	ON
		O	2024-10-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	35 000	1.9801	ON
		O	2024-10-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	35 000	2.0232	ON
Primaris Real Estate Investment Trust								
<i>Series A Units</i>								
Primaris Real Estate Investment Trust	1	O	2024-10-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7 709	15.6017	ON
Pulse Seismic Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Meier, Trevor Alan	5	O	2024-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	2.3000	AB
		O	2024-10-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 300	2.3000	AB
		O	2024-10-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	2.3400	AB
		O	2024-10-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	2.3500	AB
		O	2024-10-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	2.3500	AB
		O	2024-10-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 200	2.3600	AB
Pulse Seismic Inc.	1	O	2024-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	2.3400	AB
		O	2024-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	900	2.3300	AB

Émetteur	Relation	État	Date	Emp-	Opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre		opé-	de	rise	Description de l'opération			
Initié		ration	l'opération					
Porteur inscrit								
		O	2024-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	2.3500	AB
		O	2024-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	2.3281	AB
		O	2024-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	2.3300	AB
		O	2024-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	2.3100	AB
Queen's Road Capital Investment Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cook, Vicki	5	O	2024-09-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	90 000	0.7000	BC
Quincaillerie Richelieu Ltée								
<i>Actions ordinaires</i>								
Quincaillerie Richelieu Ltée	1	O	2024-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	78 600	38.2874	QC
		O	2024-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	(78 600)	38.2874	QC
		O	2024-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	24 800	38.2211	QC
		O	2024-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	(24 800)	38.2211	QC
		O	2024-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	35 369	38.5299	QC
		O	2024-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	(35 369)	38.5299	QC
		O	2024-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	48 500	36.9500	QC
		O	2024-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	(48 500)	36.9500	QC
Rakovina Therapeutics Inc. (formerly, Vincero Capital Corp.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
De Lucrezia, Alfredo	4, 5	O	2024-10-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	88 000	0.0750	BC
Reconnaissance Energy Africa Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
De Silva, Gitane Danielle	5	O	2024-10-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Bons de souscription</i>								
De Silva, Gitane Danielle	5	O	2024-10-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Bons de souscription July 31 2024 Warrants</i>								
De Silva, Gitane Danielle	5	O	2024-10-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Options</i>								
De Silva, Gitane Danielle	5	O	2024-10-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Reitmans (Canada) Limitée								
<i>Actions sans droit de vote</i>								
Wait, Richard	5	O	2024-10-22	D	51 - Exercice d'options	56 667	1.5000	QC
<i>Options Class A non-voting</i>								
Wait, Richard	5	O	2024-10-22	D	51 - Exercice d'options	(56 667)	1.5000	QC
Ressources Altai Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Kacira, Marie-Josée	3	O	2024-10-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Ressources Cerro de Pasco Inc. (anciennement Les propriétés Genius Ltée)								
<i>Actions ordinaires</i>								
2176423 Ontario Ltd.	3	O	2024-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	171 000	0.3133	QC
Sprott, Eric	3							
2176423 Ontario Ltd.	PI	O	2024-10-24	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	171 000	0.3133	QC
Ressources Géoméga Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bourdeau, Mathieu	5	O	2024-10-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	28 500	0.0700	QC
Ressources Mason Inc.								
<i>Options</i>								
Al-Tamimi, Fahad	4, 3	O	2024-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600 000)	0.4600	QC
Ressources Minières Radisson Inc.								
<i>Options</i>								
Ross, David Andrew	5	O	2024-10-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2024-10-29	D	50 - Attribution d'options	500 000		QC
Rogers Communications Inc.								
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>								

Émetteur	Relation	État	Date	Emp-	Opération	Nombre de	Prix	Autorité
Titre		opé-	de	rise	Description	titres ou	unitaire	principale
Initié		ration	l'opération		de l'opération	valeur		
Porteur inscrit						nominale		
Robinson, David Alan	4							
Darwin Investments Limited	PI	O	2024-10-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	51.7700	ON
		O	2024-10-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	884	52.6600	ON
Rogers, Edward	4, 6, 5	O	2024-10-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	591	51.6900	ON
<i>Billets 4.25 Senior Notes due 2032</i>								
Robinson, David Alan	4	O	2022-04-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-10-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 25 000.00	98.9100	ON
Darwin Investments Limited	PI	O	2022-04-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-10-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 150 000.00	98.9100	ON
Rubicon Organics Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Pigott, John	4	O	2024-10-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.3850	BC
		O	2024-10-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.3850	BC
		O	2024-10-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.3850	BC
		O	2024-10-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.3850	BC
		O	2024-10-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.3850	BC
		O	2024-10-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.3850	BC
		O	2024-10-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.3850	BC
		O	2024-10-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.3850	BC
		O	2024-10-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.3850	BC
		O	2024-10-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	91 000	0.3850	BC
		O	2024-10-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	0.3850	BC
		O	2024-10-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.3850	BC
		O	2024-10-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.3850	BC
		O	2024-10-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.3850	BC
		O	2024-10-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.3900	BC
		O	2024-10-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.3900	BC
		O	2024-10-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.3900	BC
		O	2024-10-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.3900	BC
Rusoro Mining Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Agapov, Vladimir Pavlovich	4	O	2024-10-17	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(2 000 000)		BC
SANDSTORM GOLD LTD.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Orion Mine Finance Management II Limited	3							
Orion Mine Finance Fund II LP	PI	O	2024-10-28	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(4 819 181)	8.3000	BC
Orion Mine Finance Management III LLC	3							
Orion Mine Finance Fund III LP	PI	O	2024-10-28	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 010 819)	8.3000	BC
Services Alimentaires A & W Du Canada Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Berke, Eric	3							
TorQuest Capital Fund IV, L.P.	PI	O	2024-10-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
TorQuest Partners Fund (U.S.) IV, L.P.	PI	O	2024-10-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
TorQuest Partners Fund IV, L.P.	PI	O	2024-10-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Hollands, Paul Francis Bruce	4	O	2024-10-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
John W. Hollands	PI	O	2024-10-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Maria Wiesner	PI	O	2024-10-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Wavin' In The Breeze Holdings Inc.	PI	O	2024-10-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Holland, Michael	3							
TorQuest Capital Fund IV, L.P.	PI	O	2024-10-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
TorQuest Partners Fund (U.S.) IV, L.P.	PI	O	2024-10-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
TorQuest Partners Fund IV, L.P.	PI	O	2024-10-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Mahoney, Kevin	4	O	2024-10-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Mindell, David Allen	3	O	2024-10-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Darrell Mindell	PI	O	2024-10-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
DM Ventures Inc.	PI	O	2024-10-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur	Relation	État	Date	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre		opé- ration	de l'opération					
Initié								
Porteur inscrit								
The Cedarhurst Foundation	PI	O	2024-10-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Western Corporate Enterprises Inc.	PI	O	2024-10-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Newitt, Thomas William Luke	5	O	2024-10-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
TorQuest Capital Fund IV, L.P.	3	O	2024-10-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
TorQuest Partners Fund (U.S.) IV, L.P.	3	O	2024-10-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
TorQuest Partners Fund IV, L.P.	3	O	2024-10-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Shopify Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A Subordinate Voting Shares</i>								
Finkelstein, Harley Michael	5	O	2024-10-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	779		ON
		O	2024-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(426)	79.5928USD	ON
Hertz, Jessica	5	O	2024-10-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 559		ON
		O	2024-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(764)	79.5928USD	ON
Hoffmeister, Jeff	5	O	2024-10-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 169		ON
		O	2024-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 882)	79.5928USD	ON
<i>RSU</i>								
Finkelstein, Harley Michael	5	O	2024-10-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(779)		ON
Hertz, Jessica	5	O	2024-10-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 559)		ON
Hoffmeister, Jeff	5	O	2024-10-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 169)		ON
Silver Mountain Resources Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Vizquerra, Jose	4	O	2024-10-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400 000	0.0700	ON
SILVERCORP METALS INC.								
<i>Actions ordinaires without par value</i>								
Cai, Hongyu (Helen)	4	O	2024-10-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 167		BC
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Cai, Hongyu (Helen)	4	O	2024-10-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 167)		BC
SNDL Inc. (formerly Sundial Growers Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cannell, James Carlo	4							
Cannell Capital LLC	PI	O	2024-10-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Standard Lithium Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cross, Robert Melvin Douglas	4	O	2024-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	3.0000	BC
Stardust Solar Energy Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
David, Ohad	4	O	2024-09-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2024-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	205 054	0.1000	BC
		O	2024-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.0950	BC
TerraVest Industries Inc. (formerly TerraVest Capital Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Fournier, Pierre	2	O	2024-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150	97.2467	AB
TFI International Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
ABI-KARAM, LESLIE	4	O	2024-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	372	136.0100USD	QC
Pratt, John	4	O	2024-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	650	134.7270USD	QC
The North West Company Inc.								
<i>Options</i>								
Hill, Kyle Adrian	5	O	2024-10-24	D	51 - Exercice d'options	(2 791)		MB
		O	2024-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	(6 875)		MB
<i>Variable Voting and Common Voting Shares</i>								
Hill, Kyle Adrian	5	O	2024-10-24	D	51 - Exercice d'options	2 791	51.5000	MB
The Real Brokerage Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Poleg, Tamir	4, 5	O	2024-10-25	D	51 - Exercice d'options	93 943	0.0251USD	ON
		O	2024-10-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	5.1000USD	ON

Émetteur	Relation	État	Date	Emp-	Opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre		opé-ration	de l'opération	rise	Description de l'opération			
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2024-10-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 100)	5.1100USD	ON
		O	2024-10-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 264)	5.1200USD	ON
		O	2024-10-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 753)	5.1300USD	ON
		O	2024-10-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	5.1350USD	ON
		O	2024-10-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 647)	5.1400USD	ON
		O	2024-10-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 900)	5.1500USD	ON
		O	2024-10-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	5.1550USD	ON
		O	2024-10-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 211)	5.1600USD	ON
		O	2024-10-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	5.1700USD	ON
		O	2024-10-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 594)	5.1800USD	ON
		O	2024-10-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 996)	5.1900USD	ON
		O	2024-10-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 509)	5.2000USD	ON
		O	2024-10-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 501)	5.2100USD	ON
		O	2024-10-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	5.2200USD	ON
		O	2024-10-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(725)	5.2300USD	ON
		O	2024-10-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	5.2350USD	ON
		O	2024-10-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 555)	5.2400USD	ON
		O	2024-10-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	5.2450USD	ON
		O	2024-10-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 888)	5.2500USD	ON
		O	2024-10-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	5.2600USD	ON
<i>Options</i>								
Poleg, Tamir	4, 5	O	2024-10-25	D	51 - Exercice d'options	(93 943)	0.0251USD	ON
Thinkific Labs Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Thinkific Labs Inc.	1	O	2024-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	5 296	2.5950	BC
		O	2024-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	2.5960	BC
		O	2024-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	4 296	2.5470	BC
		O	2024-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	5 096	2.4870	BC
		O	2024-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	2.5190	BC
Thomson Reuters Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Nakuda, Raees	7	O	2024-10-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Nakuda, Raees	7	O	2024-10-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Topaz Energy Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Davidson, Jim	4	O	2024-10-22	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	12 000	25.0500	AB
Harris, Darlene Gay	4	O	2024-10-22	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	3 992	25.0500	AB
Larke, Stephen Phillip	4	O	2024-10-22	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	14 368	25.0500	AB
Griffin James Larke	PI	O	2020-10-16	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2024-10-22	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	1 600	25.0500	AB
Robinson, Brian	4	O	2024-10-22	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	15 000	25.0500	AB
Karen Kirker	PI	O	2024-10-22	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	10 000	25.0500	AB
Rose, Mike	4	O	2024-10-22	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	80 000	25.0500	AB
Staples, Marty	5	O	2024-10-22	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	11 198	25.0500	AB
Alana Staples	PI	O	2024-10-22	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	8 763	25.0500	AB
Stephenson, Cheree	5	O	2024-10-22	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	18 520	25.0500	AB
Transcontinental inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne Catégorie A</i>								
Transcontinental inc.	1	O	2024-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	200	17.0000	QC
Trican Well Service Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Trican Well Service Ltd.	1	O	2024-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	4.5761	AB
		O	2024-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	4.5239	AB
		O	2024-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	4.4474	AB
		O	2024-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	4.4120	AB

Émetteur	Relation	État	Date	Emp-	Opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre		opé-	de	rise	Description de l'opération			
Initié		ration	l'opération					
Porteur inscrit								
True North Commercial Real Estate Investment Trust		O	2024-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	4.4523	AB
<i>Parts de fiducie</i>								
True North Commercial Real Estate Investment Trust	1	O	2024-10-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 200	12.6921	ON
		O	2024-10-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 800	12.5375	ON
		O	2024-10-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 100	12.5127	ON
		O	2024-10-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 100	12.3429	ON
		O	2024-10-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 400	12.0744	ON
Trulieve Cannabis Corp.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Alvarez, Giannella	4	O	2022-02-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 492		ON
<i>Droits RSUs</i>								
Alvarez, Giannella	4	O	2022-02-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 492)		ON
<i>Options</i>								
Alvarez, Giannella	4	O	2021-06-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2021-06-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Uranium Royalty Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Wichers, Donna Lynn	4	O	2024-10-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
<i>Bons de souscription</i>								
Wichers, Donna Lynn	4	O	2024-10-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
<i>Options</i>								
Adnani, Amir	4, 6, 5	O	2024-10-17	D	50 - Attribution d'options	29 000	3.9200	BC
		M	2024-10-17	D	50 - Attribution d'options	29 000	3.9200	BC
Gregson, Neil	4	O	2024-10-17	D	50 - Attribution d'options	17 000	3.9200	BC
Hirsekor, Darcy	5	O	2024-10-17	D	50 - Attribution d'options	58 000	3.9200	BC
		M	2024-10-17	D	50 - Attribution d'options	58 000	3.9200	BC
Man, Josephine	5	O	2024-10-17	D	50 - Attribution d'options	50 000	3.9200	BC
		M	2024-10-17	D	50 - Attribution d'options	50 000	3.9200	BC
Melbye, Scott Eric	4, 6, 5	O	2024-10-17	D	50 - Attribution d'options	73 000	3.9200	BC
Patel, Vina Unka	4	O	2024-10-17	D	50 - Attribution d'options	17 000	3.9200	BC
Wichers, Donna Lynn	4	O	2024-10-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		M	2024-10-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
VersaBank								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bochynek, Gabrielle	4							
TD-Cash	PI	O	2024-10-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	20.9300	ON
Clarke, Robert Shawn	5	O	2013-08-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-10-24	D	51 - Exercice d'options	12 500	15.9000	ON
NBF - CAD Cash Account	PI	M	2023-03-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	10.1000	ON
		O	2013-08-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
NBF - RRSP	PI	O	2023-03-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	10.1000	ON
		O	2024-10-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	20.2700	ON
		O	2024-10-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	20.2708	ON
		O	2024-10-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	20.3000	ON
		O	2024-10-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	20.2400	ON
		O	2024-10-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	20.2556	ON
Hodge, Brent Tyler	5							
TD - RRSP	PI	O	2024-10-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	20.2300	ON
		O	2024-10-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	20.1500	ON
		O	2024-10-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	20.1600	ON
		O	2024-10-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	20.6100	ON
		O	2024-10-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	20.5500	ON
Kristo, Nikola	5	O	2024-10-23	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(8 100)		ON
CIBC - Joint Non-Reg	PI	O	2024-10-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	20.0000	ON
		O	2024-10-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	19.8500	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
NBF - Joint Non-Reg	PI	O	2024-10-23	I	90 - Changements relatifs à la propriété	8 100		ON
		O	2024-10-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	19.8100	ON
		O	2024-10-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 100)	20.1800	ON
NBF-Deb Non reg	PI	O	2024-10-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	19.8100	ON
Actions ordinaires US Common Shares								
Clarke, Robert Shawn	5							
Raymond James	PI	O	2024-10-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	14.3500USD	ON
		O	2024-10-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	14.3000USD	ON
Options								
Clarke, Robert Shawn	5	O	2024-10-24	D	51 - Exercice d'options	(12 500)	15.9000	ON
Vior inc.								
Options								
MARTIN, INGRID	5	O	2024-10-28	D	50 - Attribution d'options	65 000	0.2050	QC
Moroney, Marian	4	O	2024-10-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2024-10-28	D	50 - Attribution d'options	225 000	0.2050	QC
		M	2024-10-28	D	50 - Attribution d'options	225 000	0.2050	QC
St-Jacques, Claude	4, 5	O	2024-10-28	D	50 - Attribution d'options	90 000	0.2050	QC
VISION MARINE TECHNOLOGIES INC.								
Actions ordinaires								
Montagne, Xavier	4							
MAC Engineering	PI	O	2024-10-22	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	26 316	3.8000USD	QC
Vizsla Silver Corp.								
Actions ordinaires								
Velador-Beltran, Jesus	5	O	2024-10-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	50 000		BC
		O	2024-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	3.2300	BC
WELL Health Technologies Corp.								
Actions ordinaires								
WELL Health Technologies Corp.	1	O	2024-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	4.6730	BC
		O	2024-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	4.6371	BC
		O	2024-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	4.6057	BC
		O	2024-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	4.5881	BC
		O	2024-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	4.5560	BC
Western Energy Services Corp.								
Actions ordinaires								
Armoyan, Sime	3							
G2S2 Capital Inc.	PI	O	2024-10-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	2.6500	AB
		O	2024-10-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	2.6500	AB
		O	2024-10-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	2.6500	AB
Whitecap Resources Inc.								
Actions ordinaires								
Armstrong, Joel Maxwell	5	O	2024-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	10.4300	AB
Case, Mary-Jo	4	O	2024-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	10.4400	AB
Fagerheim, Grant Bradley	4, 5	O	2024-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	10.4200	AB
Mombourquette, David Michael	5	O	2024-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	10.4500	AB
Wall, Bradley John	4							
Flying W Consulting	PI	O	2024-10-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 400	10.4500	AB
Windfall Geotek Inc.								
Actions ordinaires								
Beck, David	4	O	2024-10-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 312 000	0.0100	QC
WonderFi Technologies Inc.								
Actions ordinaires no par value								
Ly, Cong	5	O	2024-10-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	561 666	0.1250	ON
Droits Restricted Stock Units								
Ly, Cong	5	O	2022-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	150 000		ON
		O	2023-07-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	220 000		ON
		O	2024-10-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(561 666)	0.1250	ON

Émetteur	Relation	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								